



SODECI s.a

Notre mission, vous servir

Une société du groupe



RAPPORT DE GESTION 2024



SOMMAIRE

1. Ordre du jour de l'Assemblée Générale Ordinaire	04
2. Direction de la Société	05
3. Message du Président	06
4. Rapport de Gestion du Conseil d'Administration à l'Assemblée Générale Ordinaire	08
5. Rapport des Commissaires aux Comptes sur les Etats Financiers Annuels SYSCOHADA	17
6. Rapport des Commissaires aux Comptes sur les Etats Financiers IFRS	19
7. Rapport Spécial des Commissaires aux Comptes sur les Conventions Réglementées	21
8. Projet de résolutions	23
9. Etats Financiers SYSCOHADA	26
10. Etats Financiers Individuels IFRS	37

1. ORDRE DU JOUR DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

Il est proposé aux Administrateurs de convoquer une Assemblée Générale Ordinaire annuelle, le jeudi 26 juin 2025 à 08h30 à Abidjan en vue de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Présentation du rapport de gestion du Conseil d'Administration et du rapport des Commissaires aux Comptes sur les états financiers annuels personnels de l'exercice clos le 31 décembre 2024 établis selon le SYSCOHADA ;
- Approbation des états financiers personnels de l'exercice clos le 31 décembre 2024 établis selon le SYSCOHADA ;
- Présentation du rapport de gestion du Conseil d'Administration et du rapport des Commissaires aux Comptes sur les états financiers individuels de l'exercice clos le 31 décembre 2024 établis selon les normes comptables internationales IFRS ;
- Approbation des états financiers individuels de l'exercice clos le 31 décembre 2024 établis selon les normes comptables internationales IFRS ;
- Présentation du rapport spécial des Commissaires aux Comptes sur les conventions réglementées visées aux articles 438 et suivants de l'Acte Uniforme de l'OHADA relatif au Droit des Sociétés Commerciales et du GIE ;
- Conventions réglementées ;
- Quitus aux Administrateurs sur leur gestion de l'exercice 2024 ;
- Affectation et répartition du résultat ;
- Fixation de l'indemnité de fonction des Administrateurs ;
- Démission d'un Administrateur ;
- Renouvellement de mandat d'un Administrateur ;
- Renouvellement des mandats du Commissaire aux Comptes Titulaire et de son Suppléant ;
- Pouvoirs en vue des formalités.

2. DIRECTION DE LA SOCIETE

Conseil d'Administration

Président du Conseil d'Administration

EBAH Basile 2025

Administrateurs

ALBEROLA Marc 2025

ALBERT-LEBRUN Pascale 2029

BAKAYOKO Ahmadou 2024

BEHIBRO Fidèle 2029

BELLA Rudolph 2025

LODUGNON Brice 2027

OUATTARA Raymonde Epse TOURE 2029

SARAKA-YAO Marie-Ange 2029

Commissaires aux comptes

ERNST & YOUNG 2024

Suppléant

UNICONSEIL 2024

Co-Titulaire

MAZARS CI 2028

Suppléant

HOBSON SA 2028

Comité de Direction au 31/ 12/ 2024

Directeur Général

BAKAYOKO Ahmadou

Conseiller DG

Directeur de la Transformation et du Digital

Directeur Général Adjoint en charge des Opérations

Directeur Logistique

Directeur Logistique Adjoint

Directeur Adjoint Data Analytics

Directeur Central Gestion et Finance

Directeur Financier et Comptable

Directeur du Budget et du Contrôle de Gestion

Conseiller DCGF

Directeur Central Technique

Directeur Etudes et Travaux

Directeur Qualité Eaux

Directeur Maintenance

Directeur Maintenance Adjoint

Directeur Production

Responsable Patrimoine Affermé

Directeur Central de l'Exploitation

Directeur Marketing et Relation Clients

Directeur Exploitation Abidjan

Directeur Grands Comptes

Directeur Assainissement

Directeur Exploitation Intérieur

Conseiller DGAO

Attaché DGAO

Directeur Adjoint en charge de l'hydraulique villageoise

Secrétaire Général

Directeur des Ressources Humaines

Directeur du CMEAU

Directeur Adjoint Développement Durable

Directeur Adjoint Contrôle Interne

GUIVARCH Hervé

AGNEROH Wilfried

AKELE Mouchy Jocelyn

KISSIEDOU Kouso Valérie

LABORDE Bruno

N'JIKE Franck Olivier

DEGNY Akadié Guy Florent

ABA David Pacôme

N'GUESSAN Epse SEKA

AKA Krougba

GNALLA Vincent Alfred Jôel

AKA AKPA André Olivier

AW Sadat

BROU Armand

DEMBELE Souleymane

KONGO Kouassi Prévost

DEDJE Dadié

LOUKOU Kouamé Aimé

ADOU Franck Mathieu

COULIBALY Damase

DIOMANDE Matéka Epse TIMITE

GOGO G. Hypolithe

TONDOSSAMA Broulaye

AYEMOU Ouanoumi Alain

KINIMO Assandé Hilaire

SYBI Mohamed

KOUADIO Christophe

KONATE Kadidia

AVI Honoré Roland

KOFFI Kouassi Brou Léontine

KOUASSI Prisca Sah-Yalé



M. Basile EBAH

Président du Conseil d'Administration

3. MESSAGE DU PRESIDENT

Mesdames, Messieurs, chers Actionnaires,

Nous nous retrouvons en Assemblée Générale Ordinaire ce jour pour faire le bilan de l'exercice 2024. Aussi, à l'entame de mon message, je voudrais vous exprimer ma fierté pour les résultats obtenus qui témoignent de notre engagement continu pour l'excellence opérationnelle, la croissance durable et la création de valeur.

Malgré un contexte sous régional et international, marqué par des tensions et un durcissement des conditions financières, la Côte d'Ivoire a poursuivi ses réformes économiques visant à promouvoir une croissance forte, inclusive et redistributive, à travers la poursuite de la transformation structurelle de son économie.

Ainsi, le taux de croissance national devrait s'établir en moyenne à environ 6,1% pour l'année 2024.

Dans le secteur de l'eau potable, les projets structurants de production, de transfert, de stockage et de distribution ont été menés sur l'ensemble du territoire.

A l'intérieur du pays, 08 nouvelles usines réalisées par l'Etat et exploitées par SODECI d'une capacité totale de 3 100 m³/h, ont été mises en service dans les localités de Séguéla ; Boundiali Touba, Issia, Mankono, Odienné, Yamoussoukro et Bingerville.

A ces 8 unités de production se sont ajoutées également celles de San Pedro et de Bouaké d'une capacité totale de 3 300 m³/h, opérées par un tiers producteur (SI2E).

Tous ces investissements contribuent à faire progresser notre pays, vers l'atteinte des objectifs de développement durable.

Autre évènement d'importance à retenir pour 2024, la remise par la SODECI au mois de juillet, d'une offre à l'Etat pour **le renouvellement du contrat de délégation du service public de distribution d'eau potable en zone urbaine.**

Enfin ce qui concerne l'activité assainissement, le contrat signé avec l'Etat le 10 février 2023 pour une durée de 15 ans, confié à la SODECI la gestion du service public d'assainissement de l'agglomération d'Abidjan.

Notre société a su tirer profit de ces conditions favorables pour poursuivre sa progression et dépasser ses objectifs, en dépit d'une trésorerie extrêmement tendue.

En témoigne l'évolution positive de ses principaux indicateurs de performances sur l'année 2024.

- Le nombre de client s'établit à 2 140 548 à fin 2024, soit une évolution de +4,6%.
- Le volume d'eau produit a augmenté de +7,5%.
- Le ratio de facturation s'est amélioré de 1,6 point comparé à 2023 et s'affiche à 84,7%.
- Le chiffre d'affaires atteint 172 235 millions FCFA soit une croissance de +2%.

Avant de poursuivre mon message, je voudrais adresser mes sincères remerciements à Monsieur le ministre de l'Hydraulique, de l'Assainissement et de la Salubrité pour toutes ses actions et initiatives en faveur du développement des secteurs de l'eau potable et de l'assainissement.

Permettez-moi également d'adresser mes vives félicitations à la Direction Générale de la SODECI et à l'ensemble des collaborateurs. Les performances obtenues traduisent en effet leur engagement, leur expertise et leurs efforts collectifs.

Mesdames et Messieurs, chers Actionnaires,

Je voudrais aussi revenir sur la forte contribution de notre entreprise au succès de l'évènement majeur, d'envergure internationale organisé par la Côte d'Ivoire début 2024, la Coupe d'Afrique des Nations de football qui a vu la victoire de notre l'équipe nationale, les Eléphants.

La SODECI en tant qu'entreprise citoyenne, a pleinement joué sa partition en assurant, une parfaite continuité du service de distribution d'eau potable durant cet évènement tant au niveau des stades que dans les lieux de résidences des équipes et de rassemblement des supporters.

Cela a été possible grâce à son savoir-faire, à l'organisation adaptée, et à la pertinence des plans d'actions décidés et mis en œuvre, avec le soutien des autorités de tutelle. Tous les acteurs de cette performance méritent nos félicitations et nos encouragements.

Au cours de l'année 2024, des collaborateurs dont la loyauté, la fidélité, la détermination et le dévouement ont contribué aux succès et au rayonnement de notre entreprise, ont malheureusement été arrachés à notre affection. Je voudrais, en notre nom à tous, leur rendre un hommage mérité.

Nous abordons l'année 2025 avec de nombreux défis, au premier rang desquels figure **le renouvellement de notre contrat de délégation de service public de distribution d'eau potable en cours de négociation.**

La continuité du service sur l'ensemble du périmètre affermé reste un défi quotidien qui revêtira une importance encore d'autant plus grande que cette année 2025 sera marquée au 4e trimestre par les élections présidentielles.

Je reste confiant dans la capacité de notre entreprise à relever tous ces défis et à saisir de nouvelles opportunités avec détermination.

Merci chers Actionnaires pour votre soutien continu et pour votre engagement envers notre vision commune.

Le Président du Conseil d'Administration

4. RAPPORT DE GESTION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

Mesdames, Messieurs,

Nous vous avons convoqués en Assemblée Générale Ordinaire conformément aux statuts afin de faire entendre la lecture du rapport de gestion de votre Conseil d'Administration, ainsi que des rapports de vos Commissaires aux Comptes sur les comptes de l'exercice 2024 et sur les opérations intervenues au cours de ladite période.

Nous vous demanderons, après avoir entendu ces rapports, de statuer sur les comptes, et de vous prononcer sur les résolutions qui vous sont soumises.

Nous vous rappelons que, conformément aux articles 525 et 526 de l'Acte Uniforme relatif au droit des Sociétés

Commerciales, tous les actionnaires ont eu la faculté de consulter, au siège de la société, les états financiers et autres documents et qui sont également adressés à :

- La Direction Générale des Grandes Entreprises,
- La Comptabilité Nationale,
- La Banque de Données Financières,
- La Direction de l'Enregistrement,
- Et la BCEAO.

Votre Conseil d'Administration se tient d'autre part à votre disposition pour vous fournir en séance tous les éclaircissements que vous pourriez souhaiter.

Activités

Données d'activité	2023	2024	Variation (valeur)	Variation (%)
ABIDJAN				
Nombres de clients	1 049 798	1 064 724	14 926	1,42%
Volumes produits (km3)	212 631	224 417	11 786	6%
Volumes facturés (km3)	163 171	180 324	17 153	10,51%
Ratio de facturation	76,7%	80,4%	3,7%	4,8%
INTERIEUR				
Nombres de clients	996 242	1 075 824	79 582	7,99%
Volumes produits (km3)	139 284	154 067	14 783	11%
Volumes facturés (km3)	129 250	140 201	10 951	8,47%
Ratio de facturation	92,8%	91%	-1,8%	-1,9%
SOCIETE				
Nombres de clients	2 046 040	2 140 548	94 508	4,62%
Volumes produits (km3)	351 915	378 484	26 569	8%
Volumes facturés (km3)	292 421	320 525	28 104	9,61%
Ratio de facturation	83,1%	84,69%	1,6%	1,9%

A fin décembre 2024, la **production** totale société est de 378,5 millions de m³. Elle est en hausse de 26,6 millions de m³ (+ 8 %) comparée à celle de 2023.

Cette croissance est essentiellement liée :

- À la mise en service de deux (2) petites usines à Yopougon pour le renforcement de la fourniture en eau de la commune :
 - Lycée Technique
 - CMEAU

- A la mise en service de deux (2) nouveaux forages à grand diamètre au niveau de deux (2) usines de la commune de Cocody permettant de sécuriser la production :
 - Riviera Centre (10^e forage)
 - Akandjé 2 (5^e forage).
- L'augmentation des niveaux de production de 3 usines de Cocody suite à l'ajustement du périmètre de desserte de la ME. Il s'agit principalement de:
 - Djibi (+11,9%)
 - Akandjé 1 (+ 10,6%)
 - Saint Viateur (+ 69,1%)
- La Sécurisation par des groupes électrogènes des sites de production (forages et usines) particulièrement l'usine de Niangon Nord 2 (+23,8%)
- L'élargissement de la zone de desserte de Bonoua 2 (+86,8%) consécutif aux projets KOICA (Koumassi) et APTF phase 2 (Gonzagueville).
 - Mise en service de nouvelles unités de production dans les villes hôtes de la CAN 2024
 - Yamoussoukro (+ 700 m³/h)
 - Korhogo (Sinématiali phase 2: + 800 m³/h);
- Apport d'une production additionnelle à partir des nouvelles unités de production de Bouaké et de San Pédro (opérateur SI2E) :
 - Bouake (+ 3 667 543 m³)
 - San Pédro (+ 6 186 424 m³)
- Renforcement du volume mis en distribution sur le périmètre de la DR Sud-Est par l'apport en eau potable des usines de la Mé et de Bonoua2 au profit de la desserte en eau des communes de Bingerville et de Bassam.
- Mise en service de trois (3) usines dans le cadre du projet dénommé " projet 12 villes" :
 - Bouaflé (+400 m³/h)
 - Odienné (+400 m³/h)
 - Mankono (+260 m³/h)
- Mise en service de 42 nouveaux forages dans différentes localités de l'intérieur (+ 918 m³/h)
- Sécurisation électrique de certaines grandes usines par des groupes électrogènes.

La **facturation** s'établit à 320,5 millions de m³, dont 180,3 millions de m³ à Abidjan et 140,2 millions de m³ pour l'intérieur.

La hausse est respectivement de 28,1 millions de m³ par rapport à décembre 2023.

Bilan

Le bilan de la SODECI au 31 décembre 2024 est présenté ci-dessous :

En millions de FCFA	2023	2024	Variation	Variation
Actif immobilisé net	49 879	58 423	8 544	17%
Actif circulant	327 998	328 646	648	0%
Trésorerie actif	3 841	45 337	41 496	1 080%
Total actif	381 718	432 406	50 688	13%
Capitaux permanents	82 323	83 762	1 439	2%
Passif circulant	230 949	278 395	47 447	21%
Trésorerie passif	68 446	70 249	4 896	3%
Total passif	381 718	432 406	50 688	13%

Au 31 décembre 2024, le total bilan atteint 432,4 milliards de FCFA, en hausse de 13% par rapport à l'exercice précédent. Cette croissance du bilan traduit une intensification de l'activité opérationnelle, un effort d'investissement ciblé et un assainissement progressif de la structure financière, notamment au travers de l'opération de titrisation intervenue au cours de l'exercice.

L'actif immobilisé net est en hausse de 17 %, soit 8,5 milliards de FCFA.

Cette évolution traduit :

- La poursuite des investissements sur les infrastructures critiques, en particulier les équipements de comptage pour soutenir la croissance du nombre de clients ;
- Une hausse significative des immobilisations financières (+183 %), principalement liée à la réception de titres compensant les écarts tarifaires dans le cadre de la titrisation.

Le **niveau des stocks** baisse de 3,6 milliards. C'est le résultat d'un pilotage plus serré du cycle d'approvisionnement, couplé à une rationalisation des seuils de réapprovisionnement. Elle participe à la réduction du besoin en fonds de roulement opérationnel.

Au 31 décembre 2024, les **créances clients** atteignent 214,9 milliards de FCFA, en hausse de 20 milliards par rapport à 2023. Cette progression est en ligne avec l'augmentation du chiffre d'affaires Eau, mais appelle à une vigilance renforcée au vu du risque de recouvrement.

Les **capitaux permanents** sont stables. Les ressources longues évoluent modérément (+2 %), traduisant une stabilité de la structure financière. La légère baisse des fonds propres (-6 %) reflète l'affectation du résultat et la distribution de dividendes.

Les **dettes fournisseurs** progressent de manière significative (+37,6 milliards), traduisant à la fois un effet d'activité et un allongement des délais de paiement auprès de certains prestataires, afin d'optimiser la trésorerie disponible. Les autres dettes court terme intègrent notamment les flux liés au producteur indépendant, traités directement par l'État.

La hausse des **autres dettes à court terme** de 9,7 milliards résulte essentiellement du reclassement des factures du producteur indépendant payées directement par l'Etat de Côte d'Ivoire.

La **Trésorerie-passif** augmentation de 1,8 milliards reflète un renforcement des financements destinés à couvrir les besoins du secteur de l'eau potable.

Compte de résultat

Produits en millions de FCFA	2023	2024	Variation	Variation (%)
Chiffre d'affaires	175 458	172 235	- 3 223	-2%
Production stockée ou immobilisée	3 686	3 890	205	6%
Autres produits	2 364	2 014	- 350	-15%
Total produits	181 507	178 139	- 3 368	-2%

Charges en millions de FCFA	2023	2024	Variation	Variation (%)
Achat, transport et services	127 010	122 367	- 4 643	-4%
Charges de personnel	24 618	26 831	2 213	9%
Amortissements, provisions et autres charges	24 976	25 380	404	2%
Total charges	176 604	174 578	- 2 026	-1%

Le chiffre d'affaires enregistre une baisse de 2% en raison principalement des effets combinés suivants :

- La hausse du chiffre d'affaires eau qui passent de 101,8 milliards de FCFA à 121,1 milliards de FCFA entre 2024 et 2023. Cela s'explique par l'évolution de la production (mise en services de nouvelles unités de production et de nouveaux forages et l'apport de l'usine de la Mé), l'accroissement du nombre d'abonnés et l'amélioration du ratio de facturation
- La baisse du chiffre d'affaires travaux et services vendus qui passe 72,8 milliards de FCFA à 50,3 milliards de FCFA. Cela s'explique par la réalisation en 2023 de chantiers de renforcement de production d'eau à chiffre d'affaires importants sans équivalent en 2024.

La baisse des charges est en rapport principalement avec la baisse du chiffre d'affaires Travaux.



 **SODECI** S.B.
NOTRE MISSION, VOUR SERVIR



Rapport de gestion du Conseil d'Administration à l'Assemblée Générale Ordinaire sur les états financiers individuels selon les normes IFRS

**Mesdames, Messieurs,
Chers Actionnaires,**

La Société de Distribution d'Eau de la Côte d'Ivoire (SODECI) détient 33% (211 millions de FCFA) du GIE dénommé Groupement des Services Eau et Electricité (GS2E) créé en juillet 2006 avec la CIE. La SODECI détient également 40% (260 millions de FCFA) du capital de la SGA2E.

Nous vous avons convoqué en Assemblée Générale Ordinaire, conformément aux Statuts, afin de vous faire entendre la lecture du Rapport de Gestion, ainsi que des Rapports de vos Commissaires aux Comptes, sur les états financiers annuels individuels IFRS de l'exercice clos le 31 décembre 2024 et sur les opérations intervenues au cours de cette période.

Nous vous demanderons, après avoir lu et entendu ces rapports, de statuer sur ces états financiers et de vous prononcer sur les résolutions qui vous seront soumises.

Nous rappelons que tous les Actionnaires ont eu la faculté de consulter, au siège de la société, les états financiers annuels individuels IFRS.

Votre Conseil d'Administration se tient également à votre disposition pour vous fournir en séance, tous les éclaircissements que vous pourriez souhaiter.

Résultats financiers

ETATS FINANCIERS INDIVIDUELS IFRS

Conformément aux normes comptables internationales IFRS, les états financiers individuels sont les états financiers que présente une entité, et dans lesquels celle-ci peut choisir, sous réserve des dispositions de la norme IAS 27 Etats financiers individuels, de comptabiliser ses participations dans des filiales, des coentreprises et des entreprises associées soit au coût, soit conformément à IFRS 9 Instruments financiers, soit selon la méthode de la mise en équivalence, décrite dans IAS 28 Participations dans des entreprises associées et des coentreprises.

Les états financiers annuels individuels IFRS au 31 décembre 2024 soumis à votre examen font ressortir les principaux chiffres ci-dessous

• Total bilan	:	433 424 millions de FCFA
• Situation nette	:	25 798 millions de FCFA
• Résultat net de l'exercice	:	3 959 millions de FCFA

Ces états financiers annuels individuels IFRS ont été établis et arrêtés par le Conseil d'Administration selon les normes comptables internationales IFRS.

RAPPROCHEMENTS RESULTATS

Etats financiers personnels SYSCOHADA – Etats financiers individuels IFRS

En dehors de l'entité consolidante SODECI, les entités consolidées sont tenues de préparer et d'établir leurs états financiers annuels (« Comptes personnels ») en application des dispositions de l'AUDCIF et du système comptable de l'OHADA (ensemble désigné « SYSCOHADA »).

Par ailleurs, la SODECI, pour les besoins d'établissement et de paiement de son impôt sur les sociétés, prépare également des états financiers personnels conformément au SYSCOHADA. Dans les Comptes personnels de la SODECI, sa participation dans ses filiales, dans les activités communes est comptabilisée au coût.

Pour les besoins de l'établissement des états financiers individuels IFRS de la SODECI, un processus de conversion de la balance générale préparée selon les règles et principes du SYSCOHADA a été mis en œuvre. Les tableaux ci-après donnent le rapprochement entre le résultat tel qu'il ressort des Comptes personnels et le résultat des états financiers individuels IFRS, en millions de FCFA sur les exercices 2023 et 2024 :

Compte de résultat

(En millions de franc CFA)	2023	2024	Var 24/23	Var. 24/23 (%)
Résultat des comptes individuels SODECI SYSCOHADA	4 904	3 561	- 1 343	- 27%
Elimination des provisions règlementées	207	73	-134	- 65%
Ecart actuariels	-43	-	43	-100%
Impact des impôts différés	1198	550	-648	-54%
Dépréciation des créances IFRS 9	82	-7	-89	-108%
Impact des contrats de location IFRS 16	-22	-18	4	-19%
Retraitement des immeubles de placement IAS 40	-199	-199	-0	0%
Total des retraitements	1223	399	-824	-67%
Résultat des comptes individuels SODECI IFRS	6 127	3 959	-2168	-35%

Depuis le 1er janvier 2018, le SYSCOHADA révisé s'applique dans les pays membres de l'espace OHADA pour la tenue de la comptabilité et l'établissement des états financiers annuels de synthèse personnels ou consolidés. Cette révision du référentiel converge vers les normes IFRS. A compter de cette date, les retraitements comptables relatives au contrat d'affermage et autres exigences similaires des IFRS sont constatés directement dans les états financiers annuels de synthèse préparés conformément au SYSCOHADA.

Les principaux retraitements résiduels avec impact sur le résultat entre les états financiers annuels arrêtés et approuvés par les entités ivoiriennes et les présents états financiers individuels IFRS portent sur :

- La reclassification des avances sur consommations en tant qu'actif ou passif à court terme, contrairement à leur inscription en tant qu'actif ou passif à long terme dans les comptes personnels ;
- L'élimination des provisions règlementées qui ne répondent pas à la définition d'un passif selon les critères des normes IFRS, car elles résultent uniquement des dispositions comptables spécifiques. Ces provisions représentent l'écart entre l'amortissement autorisé fiscalement et l'amortissement économique des biens acquis en crédit-bail. ;
- L'introduction des impôts différés, non reconnus dans les comptes personnels, pour refléter les écarts d'imposition temporaires des actifs et passifs ainsi que les ajustements découlant des retraitements selon les normes IFRS ;
- L'adaptation de l'évaluation des dépréciations des créances clients, passant d'une estimation basée sur le risque de pertes constatées à la date de clôture à une approche par le risque de crédit attendu, entraînant l'intégration de dépréciations pour les créances à risque, notamment celles sur l'Administration, dans les comptes IFRS ;

- La modification du traitement comptable des contrats de location, où, contrairement aux comptes personnels qui ne retraitent que les contrats de location-financement où la SODECI est preneuse avec option d'achat, les normes IFRS exigent le retraitement de tous les contrats de location, y compris les contrats de location opérationnelle, impactant ainsi le résultat ;
- Le changement de la méthode de comptabilisation des immeubles de placement, qui sont évalués au coût historique dans les comptes personnels, tandis que dans les comptes IFRS, une réévaluation est appliquée. Ce retraitement concerne notamment la valorisation de l'immeuble loué à la Compagnie ivoirienne d'électricité (CIE).

Activités en matière de recherche et développement

La SODECI n'a pour l'instant aucune activité en matière de recherche et développement.



SODECI SA

Bienvenue
Agence Riviera Palmerie

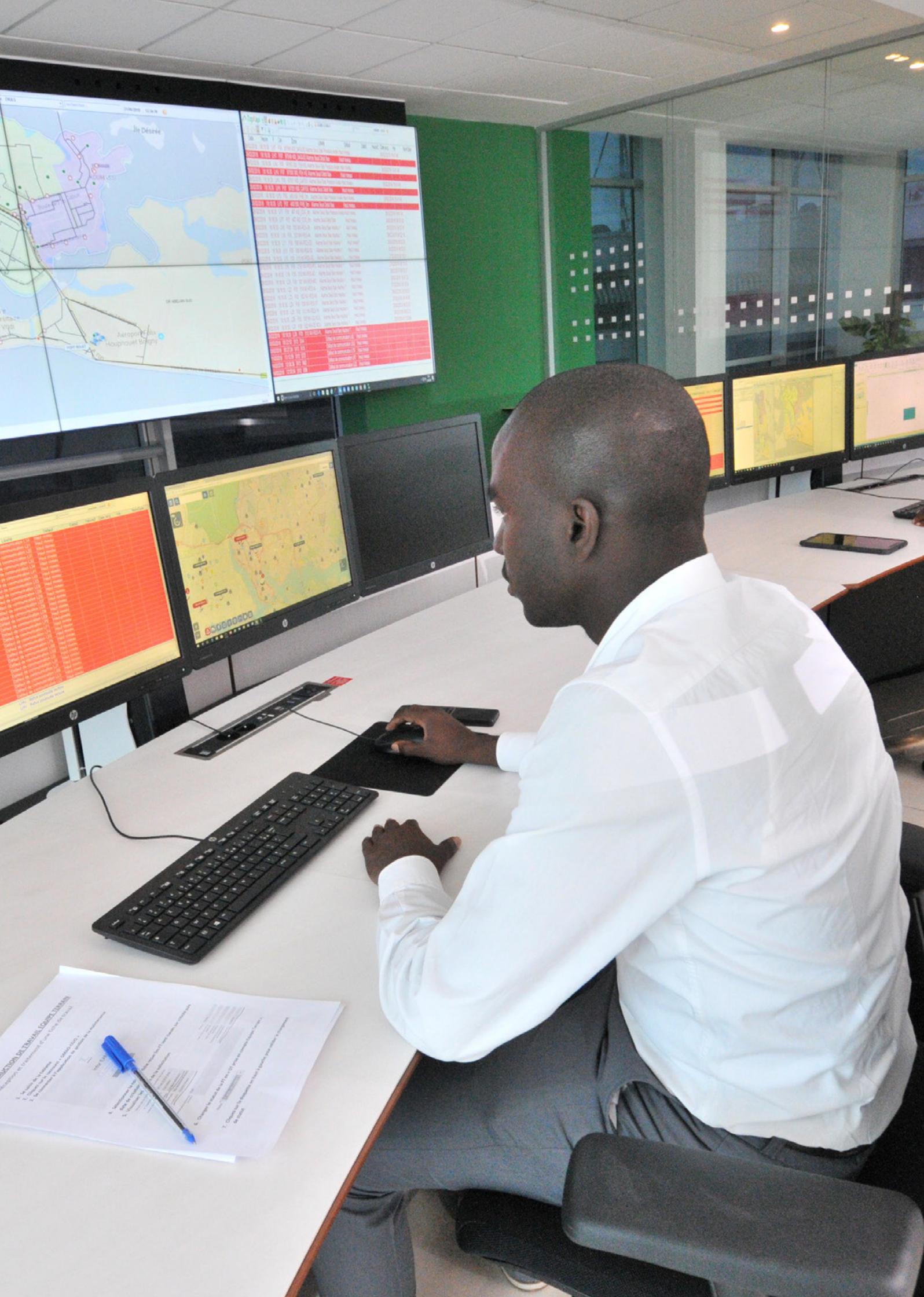
Veuillez choisir un motif SVF

- CAISSE
- ACCUEIL
- LITIGES

NOTRE MISSION, VOUS SERVIR

5. RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES ETATS FINANCIERS ANNUELS SYSCOHADA

Exercice clos le 31 décembre 2024



INSTRUKSI & TUGAS LOMBA TESBAK

1. Perhatikan gambar di atas!

2. Tuliskan nama lokasi yang ditunjukkan oleh panah merah!

3. Tuliskan nama lokasi yang ditunjukkan oleh panah biru!

4. Tuliskan nama lokasi yang ditunjukkan oleh panah hijau!

5. Tuliskan nama lokasi yang ditunjukkan oleh panah ungu!

6. Tuliskan nama lokasi yang ditunjukkan oleh panah kuning!

7. Tuliskan nama lokasi yang ditunjukkan oleh panah hitam!

6. RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES ETATS FINANCIERS IFRS

7. RAPPORT SPECIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES CONVENTIONS REGLEMENTEES



8. PROJET DE RESOLUTIONS

Première résolution

Après avoir entendu la lecture du rapport de gestion du Conseil d'Administration sur l'exercice 2024, du bilan, du compte de résultat, du tableau de flux de trésorerie et des notes annexes de l'exercice clos le 31 décembre 2024, ainsi que du rapport des Commissaires aux Comptes sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2024, et après avoir pris connaissance de tous les renseignements et explications complémentaires qui lui ont été fournis en séance, l'Assemblée Générale approuve, sans exception, ni réserve lesdits rapports et lesdits comptes, tels qu'ils lui ont été présentés et toutes les opérations et écritures qui s'y trouvent mentionnées ou enregistrées. L'exercice 2024 s'est soldé avec un résultat bénéficiaire de 3 560 488 330 FCFA.

Deuxième résolution

Après avoir entendu la lecture du Rapport de Gestion du Conseil d'Administration sur l'exercice 2024, des états financiers individuels IFRS au 31 décembre 2024, ainsi que du rapport des Commissaires aux Comptes sur ces états financiers, et après avoir pris connaissance de tous les renseignements et explications complémentaires qui lui ont été fournis en séance, l'Assemblée Générale approuve, sans exception, ni réserve lesdits rapports et lesdits états, tels qu'ils lui ont été présentés et toutes les opérations et écritures qui s'y trouvent mentionnées ou enregistrées.

Troisième résolution

L'Assemblée Générale donne quitus entier et sans réserve aux Administrateurs de leur gestion pour l'exercice 2024.

Quatrième résolution

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport spécial des Commissaires aux Comptes concernant les conventions visées par l'article 438 de l'Acte Uniforme relatif au droit des Sociétés Commerciales et du GIE l'approuve, ainsi que toutes les conventions et opérations qui s'y trouvent mentionnées.

Cinquième résolution

L'Assemblée Générale, sur proposition du Conseil d'Administration, après avoir constaté que le bénéfice net de l'exercice 2024 s'élève à 3 560 488 330 FCFA et, compte tenu du report à nouveau antérieur de 2 335 894 674 FCFA décide d'affecter le bénéfice disponible de 5 896 383 004 FCFA de la manière suivante :

- à la distribution d'un dividende brut de : 3 600 000 000 FCFA
- le solde au report à nouveau, soit : 2 296 383 004 FCFA

L'Assemblée Générale fixe à 400 FCFA bruts par action le montant du dividende total qui reviendra, au titre de l'exercice 2024 à chacune des 9 000 000 actions composant le capital, soit 360 FCFA nets par action.

Ce dividende sera mis en paiement à la diligence de la Direction Générale à partir du 30 juin 2025 et au plus tard le 30 septembre 2025, délai légal quant à la mise en paiement du dividende.

Le compte « Report à nouveau » qui affichait un montant positif de 2 335 894 674 FCFA présentera un nouveau solde positif de 2 296 383 004 FCFA

Sixième résolution

L'Assemblée Générale décide d'allouer aux Administrateurs, en rémunération de leurs activités sur l'exercice 2024, à titre d'indemnités de fonction, une somme annuelle de 33 621 918 FCFA dont la répartition sera effectuée par le Conseil d'Administration.

Septième résolution

Par lettre adressée au Président du Conseil d'Administration, l'Administrateur Monsieur Brice LODUGNON, a démissionné de son mandat d'Administrateur de la SODECI avec effet au 30/04/2025.

En conséquence, il est proposé à l'Assemblée Générale de prendre acte de cette démission et de donner quitus à l'Administrateur Brice LODUGNON, de sa gestion. L'Assemblée Générale prend acte de la démission du mandat d'Administrateur de Monsieur Brice LODUGNON. Il lui est donné quitus de sa gestion.

Huitième résolution

Conformément au tour de renouvellement du Conseil d'Administration, le mandat de **Monsieur BAKAYOKO Ahmadou** à la fonction d'Administrateur prend fin à l'issue de l'Assemblée Générale appelée à statuer sur les comptes arrêtés au 31 décembre 2024.

Il est proposé à l'Assemblée Générale Ordinaire de renouveler le mandat de **Monsieur BAKAYOKO Ahmadou** pour une durée de six années, soit à l'issue de l'Assemblée Générale qui se tiendra en 2031 pour statuer sur les comptes arrêtés au 31 décembre 2030.

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport de gestion, décide de renouveler le mandat d'Administrateur de **Monsieur BAKAYOKO Ahmadou**, pour une durée de six années, soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale de 2031 appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2030.

Neuvième résolution

Le mandat du **cabinet ERNST & YOUNG** aux fonctions de Commissaire aux Comptes Titulaire expire à l'issue de l'Assemblée Générale appelée à statuer sur les comptes arrêtés au 31 décembre 2024.

Le mandat du **cabinet UNICONSEIL** à la fonction de commissaire aux comptes Titulaire suppléant prend fin également à l'issue de l'Assemblée Générale appelée à statuer sur les comptes arrêtés au 31 décembre 2024.

Il est proposé à l'Assemblée Générale Ordinaire de renouveler ces mandats pour une durée de six années, soit à l'issue de l'Assemblée Générale qui se tiendra en 2031 pour statuer sur les comptes arrêtés au 31 décembre 2030.

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport de gestion, décide de renouveler le mandat du **cabinet ERNST & YOUNG** aux fonctions de Commissaire aux Comptes Titulaire, pour une durée de six années, soit à l'issue de l'Assemblée Générale 2031 appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2030.

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport de gestion, décide de renouveler le mandat du **cabinet UNICONSEIL** aux fonctions de Commissaire aux Comptes Titulaire suppléant, pour une durée de six années, soit à l'issue de l'Assemblée Générale 2031 appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2030.

Dixième résolution

L'Assemblée Générale confère tous les pouvoirs aux porteurs d'extraits certifiés conformes ou d'originaux du procès-verbal constatant ces libérations, à effet d'accomplir toutes formalités légales, dépôts ou autres de publicité.



9. ETATS FINANCIERS SYSCOHADA

BILAN				
ACTIF	BRUT	Exercice 2024 AMORT & DEPR.	NET	Exercice 2023 NET
AD Immobilisations incorpore	6 370 697 818	5 643 348 220	727 349 598	1 050 842 468
AE Frais de développement et de prospection				
AF Brevets, licences, logiciels e	6 253 740 915	5 526 391 317	727 349 598	1 050 842 468
AG Fonds commercial et droit au bail				
AH Autres immobilisations incor	116 956 903	116 956 903	-	-
AI Immobilisations corporelle	116 278 095 619	71 829 621 132	44 448 474 487	44 229 974 923
AJ Terrains	578 160 031		578 160 031	578 160 031
AK Batiments	11 466 055 987	9 837 111 421	1 628 944 566	1 764 527 410
AL Aménagements, agenceme	21 454 093 257	12 537 736 287	8 916 356 970	7 154 391 449
AM Matériel, mobilier et actif bio	57 384 507 541	32 064 281 576	25 320 225 965	25 528 841 971
AN Matériels de transport	25 395 278 803	17 390 491 848	8 004 786 955	9 204 054 062
AP Avances et acomptes vers	227 070 521		227 070 521	0
AQ Immobilisations financière	13 063 956 547	43 877 415	13 020 079 132	4 597 881 826
AR Titres de participations	301 162 664		301 162 664	301 162 664
AS Autres immobilisations finan	12 762 793 883	43 877 415	12 718 916 468	4 296 719 162
AZ TOTAL ACTIF IMMOBILISE	135 939 820 505	77 516 846 767	58 422 973 738	49 878 699 217
BA Actif circulant HAO				
BB Stocks et encours	28 959 822 558	523 791 716	28 436 030 842	32 046 421 501
BG Créances et emplois assis	356 673 612 627	56 463 844 292	300 209 768 335	295 951 624 451
BH Fournisseurs, avances vers	1 947 832 802		1 947 832 802	1 500 467 784
BI Clients	269 123 895 948	54 181 897 473	214 941 998 475	194 942 961 792
BJ Autres créances	85 601 883 877	2 281 946 819	83 319 937 058	99 508 194 875
BK TOTAL ACTIF CIRCULANT	385 633 435 185	56 987 636 008	328 645 799 177	327 998 045 952
BQ Titres de placement				
BR Valeurs à encaisser			-	-
BS Banques, chèques postaux	45 604 931 942	267 688 303	45 337 243 639	3 841 238 623
BT TOTAL TRESORERIE ACTI	45 604 931 942	267 688 303	45 337 243 639	3 841 238 623
BU Ecart de conversion actif				
BZ TOTAL GENERAL	567 178 187 632	134 772 171 078	432 406 016 554	381 717 983 792

0

0

PASSIF		Exercice 2024	Exercice 2023
CA	Capital	4 500 000 000	4 500 000 000
CB	Apporteurs capital non appelé		
CD	Primes liées au capital	255 906 342	255 906 342
CE	Ecart de réévaluation	1 045 087 734	1 045 087 734
CF	Réserves indisponibles	909 800 000	909 800 000
CG	Réserves libres	2 911 725 555	2 911 725 555
CH	Report à nouveau (+ ou -)	2 335 894 674	2 247 215 550
CI	Résultat net de l'exercice (bénéfice + ou perte -)	3 560 488 330	4 903 679 124
CL	Subventions d'investissement		
CM	Provisions réglementées	3 072 524 914	2 975 242 437
CP	TOTAL CAPITAUX PROPRES ET RESSOURCES ASSIMILEES	18 591 427 549	19 748 656 742
DA	Emprunts et dettes financières diverses	42 796 081 439	44 495 059 616
DB	Dettes de location acquisition	9 927 509 907	6 846 588 534
DC	Provisions financières pour risques et charges	12 446 633 782	11 232 700 305
DD	TOTAL DETTES FINANCIERES ET RESSOURCES ASSIMILEES	65 170 225 128	62 574 348 455
DF	TOTAL RESSOURCES STABLES	83 761 652 677	82 323 005 197
DH	Dettes circulantes et ressources assimilées HAO		
DI	Clients, avances reçues	24 512 848 404	25 526 353 681
DJ	Fournisseurs d'exploitation	199 960 214 624	162 278 837 937
DK	Dettes fiscales et sociales	33 342 096 781	30 975 264 677
DM	Autres dettes	20 580 310 590	12 168 328 750
DN	Risques provisionnés		
DP	TOTAL PASSIF CIRCULANT	278 395 470 399	230 948 785 045
DQ	Banques, crédits d'escompte		
DR	Banques, établissements financiers et crédits de trésorerie	70 248 893 478	68 446 193 550
DT	TOTAL TRESORERIE PASSIF	70 248 893 478	68 446 193 550
DU	Ecart de conversion - Passif		
DZ	TOTAL GENERAL	432 406 016 554	381 717 983 792

N° d'identification fiscale : 0100984A / IDU : CI-1962-0000001 B

COMPTE DE RESULTAT

				Exercice 2024	Exercice 2023
TA	Ventes de marchandises	A	+	193 463 215	182 583 045
RA	Achats de marchandises		-		
RB	Variation de stocks		+/-		
XA	Marge brute commerciale (somme TA à RB)			193 463 215	182 583 045
TB	Ventes de produits fabriqués	B		121 111 538 678	101 838 502 003
TC	Travaux, services vendus	C		45 698 428 372	68 656 433 796
TD	Produits accessoires	D		5 231 623 107	4 780 955 561
XB	Chiffre d'affaires (A+B+C+D)			172 235 053 372	175 458 474 405
TE	Production stockée (ou déstockage)		+/-	1 261 172 778	-609 073 572
TF	Production immobilisée			2 628 589 117	4 294 760 007
TG	Subventions d'exploitation		+	0	0
TH	Autres produits		+	1 553 952 270	1 181 382 138
TI	Transferts de charges d'exploitation		+	0	0
RC	Achats des matières premières et fournitures liées		-	25 719 525 263	40 537 940 017
RD	Variation de stocks de matières premières et fournitures liées		+/-	-4 937 031 721	954 194 572
RE	Autres achats		-	49 054 828 534	40 012 564 646
RF	Variations de stocks d'autres approvisionnements		+/-	0	0
RG	Transports		-	2 211 557 689	2 148 258 194
RH	Services extérieurs		-	40 444 973 597	45 265 427 404
RI	Impôts et taxes		-	2 970 086 241	3 768 406 208
RJ	Autres charges		-	7 563 833 469	2 323 478 777
XC	Valeur ajoutée (XB+RA+RB) + somme(TE à RJ)			44 776 931 023	47 223 662 304
RK	Charges de personnel		-	26 830 685 105	24 618 409 572
XD	Excédent brut d'exploitation (XC + RK)			17 946 245 918	22 605 252 732
TJ	Reprises d'amortissements, provisions et dépréciations		+	254 428 080	374 652 893
RL	Dotations aux amortissements, aux provisions pour dépréciations		-	11 430 132 612	13 590 706 703
XE	Résultat d'exploitation (XD+TJ+RL)			6 770 541 386	9 389 198 922
TK	Revenus financiers et assimilés		+	39 870 061	715 257 168
TL	Reprises de provisions et dépréciations financières		+		
TM	Transferts de charges financières		+		
RM	Frais financiers et charges assimilées		-	590 127 880	826 260 427
RN	Dotations aux provisions et aux dépréciations financières		-	0	0
XF	Résultat financier (Somme TK à RN)			-550 257 819	-111 003 259
XG	Résultat des activités ordinaires (XE+XF)			6 220 283 567	9 278 195 663
TN	Produits des cessions d'immobilisations		+	40 911 965	46 173 749
TO	Autres produits HAO		+	125 155 375	46 040 811
RO	Valeurs comptables des cessions d'immobilisations		-	324 742 266	262 647 852
RP	Autres charges HAO		-	132 179 830	307 540 660
XH	Résultats hors activités ordinaires (Somme TN à RP)			-290 854 756	-477 973 952
RQ	Participation des travailleurs		-		
RS	Impôts sur le résultat		-	2 368 940 481	3 896 542 587
XI	Résultat net (XG+XH+RQ+RS)			3 560 488 330	4 903 679 124

N° d'identification fiscale : 0100984A / IDU : CI-1962-0000001 B

TABLEAU DE FLUX DE TRESORERIE

		Exercice 2024 (E-/R+)	Exercice 2023 (E-/R+)	
ZA	TRESORERIE AU 1er Janvier (Trésorerie actif N-1 - Trésorerie Passif N-1)	A	-64 604 954 927	-61 484 182 691
Flux de trésorerie provenant des activités opérationnelles				
FA	Capacité d'autofinancement Global	+	15 117 305 640	18 612 214 084
FB	- Actif circulant HAO	-		
FC	- Variation des stocks	-	-3 610 390 659	289 166 425
FD	- Variation des créances	-	4 258 143 884	32 483 846 813
FE	+ Variation du passif circulant	+	47 446 685 354	28 467 533 873
	Variation du BF lié aux activités opérationnelles (FB+FC+FD+FE)		46 798 932 129	-4 305 479 365
ZB	Flux de trésorerie provenant des activités opérationnelles (Somme de FA à FE)	B	61 916 237 769	14 306 734 719
Flux de trésorerie provenant des activités d'investissement				
FF	- Décaissement liés aux acquisitions d'immobilisations incorporelles	-	0	174 649 552
FG	- Décaissements liées aux acquisitions d'immobilisation corporelles	-	10 408 590 536	11 320 077 793
FH	- Décaissement liés aux acquisitions d'immobilisations financières	-	74 382 762 888	47 423 000 000
FI	+ Encaissements liés aux cessions d'immobilisations incorporelles et corporelles	+	40 911 965	21 891 972
FJ	+ Encaissement liés aux cessions d'immobilisations financières	+	65 960 565 582	45 086 000 000
ZC	Flux de trésorerie provenant des activités d'investissement (Somme de FF à FJ)	C	-18 789 875 877	-13 809 835 373
Flux de trésorerie provenant des activités de financement				
FK	+ Augmentation de capital par apports nouveau			
FL	+ Subventions d'investissement reçues			
FM	- Prélèvement sur le capital			
FN	- Dividendes versés	-	4 815 000 000	4 500 000 000
ZD	Flux de trésorerie provenant des capitaux propres (Somme de FK à FN)	D	-4 815 000 000	-4 500 000 000
FO	+ Emprunts	+	7 665 360 379	10 331 419 259
FP	+ Autres dettes financières	+	0	0
FQ	- Remboursement des emprunts et autres dettes financières	-	6 283 417 183	9 449 090 840
ZE	Flux de trésorerie provenant des emprunts (Somme de FO à FQ)	E	1 381 943 196	882 328 419
ZF	Flux de trésorerie provenant des activités de financement (Somme de ZD+ZE)	F	-3 433 056 804	-3 617 671 581
ZG	Variation de la trésorerie nette de l'exercice (B+C+F)	G	39 693 305 088	-3 120 772 236
ZH	Trésorerie nette au 31 décembre (G+A)	H	-24 911 649 839	-64 604 954 927

N° d'identification fiscale : 0100984A / IDU : CI-1962-0000001 B

REGLES ET METHODES COMPTABLES DES NOTES ANNEXES

NOTES ANNEXES

Règles générales d'établissement et de présentation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2024

Les notes annexes aux états financiers présentent les principales règles et méthodes comptables appliquées par la SODECI pour établir ses états financiers, les règles spécifiques et les autres informations nécessaires pour l'appréciation des états financiers.

1. REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les états financiers annuels ont été établis conformément aux principes comptables définis par :

- l'Acte Uniforme relatif au Droit Comptable et à l'Information Financière et au Système Comptable OHADA Révisé ;
- les normes IFRS pour certains aspects spécifiques, notamment les provisions pour les avantages liés au personnel (médailles du travail, IFC complémentaire et les avantages post-emploi) depuis l'exercice clos au 31 décembre 2005.

Le passage au nouveau référentiel comptable n'a pas eu d'incidence significative sur les soldes d'ouverture des comptes de la SODECI.

2. PARTICULARITES CONCERNANT CERTAINS POSTES

2.1. Immobilisations incorporelles

Les frais d'établissement sont totalement amortis au 31 décembre 2024. Les logiciels, les frais de développement et les études informatiques sont amortis selon le mode linéaire sur la base des durées d'utilisation prévues qui sont comprises entre 3 et 7 ans.

2.2. Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont évaluées au coût de revient et sont comptabilisées au coût historique. Les immobilisations corporelles ont été réévaluées conformément à la loi de finances 1995 par application d'un coefficient de 1,4 sur les immobilisations existantes au 12 janvier 1994. Les amortissements des immobilisations corporelles sont calculés selon le mode linéaire sur la base de leur durée probable d'utilisation :

Bâtiments industriels et administratifs	20 ans
Matériel et outillage	7-10 ans
Compteurs SODECI	10 ans
Matériel de transport et agencements véhicules	3-5 ans
Engins de travaux publics	5 ans
Matériel de bureau	7-10 ans
Mobilier de bureau	10 ans
Mobilier des agents	10 ans
Matériels informatiques	5 ans

2.3. Immobilisations financières

Les immobilisations financières de la SODECI sont enregistrées au coût d'acquisition et comprennent principalement au 31 décembre 2024 :

- un prêt (BICT) accordé à l'Etat de 15,3 millions de FCFA, suite à la transformation d'un avoir bancaire après liquidation, ce prêt est provisionné à 100%,
- une participation dans la société immobilière LOGIVOIRE de 8,5 millions de FCFA, provisionnée à 100 %,
- une participation de 211,2 millions de FCFA représentant 33% du capital de GS2E (Groupement des Services Eau et Electricité), un GIE créé par SODECI et CIE le 09 mai 2006 et ayant débuté ses activités le 1er juillet 2006,
- une participation de 89,9 millions de FCFA représentant 40% du capital de SGA2E (Société de Gestion pour les Agents de l'Eau et de l'Electricité), une structure créée par SODECI et CIE courant 2011 pour la gestion des Fonds Communs de Placement de leurs salariés.
- des certificats nominatifs d'obligation de 11 426 millions de FCFA reçus en règlement des créances relatives aux écarts de tarifs.
- des dépôts et cautions versés pour un montant total de 1 289 millions de FCFA.

2.4. Stocks

Les stocks sont suivis en inventaire permanent et sont valorisés par la méthode du coût moyen pondéré.

- Les compteurs produits par la SOCA et les compteurs « retours terrains » sont évalués à un coût préétabli en cours d'année. Ce coût préétabli est ajusté en fin d'exercice au coût réel de production lors de l'arrêté des comptes.
- Les biens stockés importés, facturés et non réceptionnés au 31 décembre 2024 sont comptabilisés en marchandises en cours de route (stocks flottants) pour un montant de 3 630 millions de FCFA.
- Jusqu'au 31 décembre 2014 le calcul des provisions pour dépréciations était basé sur la rotation des stocks. Suivant cette méthode, les biens stockés qui n'avaient pas enregistré de sortie depuis trois ans étaient systématiquement dépréciés à 100%. Au cours du troisième trimestre 2015, la SODECI a décidé d'affiner cette méthode. Les travaux réalisés à cet effet ont porté sur la possibilité ou non de pouvoir utiliser sur les installations et sur les réseaux d'eau potable existant les stocks dépréciés à 100%. Ces mêmes travaux ont été menés au titre de l'exercice 2024. Le montant des provisions pour dépréciation des stocks est ainsi passé de 589 millions de FCFA l'exercice précédent à 524 millions de FCFA à fin décembre 2024.

2.5. Clients et comptes rattachés

Client Etat : Ce poste comprend l'ensemble des créances relatives aux activités eau, assainissement et travaux. Le risque de non recouvrement des créances du secteur public et parapublic est évalué en fonction de la nature du client. Des compensations ont été régulièrement effectuées dans les exercices antérieurs. Les créances « compensables » ne font pas l'objet de provisions pour dépréciation quels que soient les retards de règlement. Les créances « non compensables » sont assimilées à des privés (les sociétés d'Etat en liquidation, les EPN, les mairies et les sociétés d'Etat) et donc provisionnées.

Les provisions pour dépréciation des créances sur les clients sont déterminées en tenant compte de :

- la nature des abonnés (privés ménages, gros clients, administrations, parapublic, ...),
- l'antériorité des créances,

- la non compensation des créances débitrices et créditrices,
- la couverture des créances actives,
- l'augmentation du risque de non recouvrement pour les impayés multiples sur des clients actifs.

➤ **Créances clients activité Eau**

Toutes les provisions sur les créances sont constituées pour la part de chiffre d'affaires revenant à la SODECI (rémunération du fermier dans le contrat d'affermage), hors taxes (TVA, Surtaxes et Fonds de développement) et nettes des avances sur consommations.

Les clients Etat (Administration, EPN et sociétés d'Etat compensables ne font pas l'objet de dépréciations).

- Taux de dépréciation 95% pour les créances sur les clients **privés résiliés** à plus d'un an (ménages et entreprises).
- Taux de dépréciation 80% pour les créances sur les clients **privés résiliés** et les clients à résilier au titre de l'exercice (ménages).
- Taux de dépréciation de 95% pour les créances antérieures à un an (privés ménages actifs).
- Taux de dépréciation de 50% pour les créances de l'année en cours lorsqu'il existe des impayés multiples sur la police du client, c'est-à-dire plus d'une facture échue (**privés ménages actifs**).
- Le risque de non recouvrement **des créances sur les gros clients actifs (entreprises)** est apprécié individuellement et tient compte du résultat des procédures de recouvrement engagées, de la solvabilité du client et de l'ancienneté de la créance. C'est au vue de cette analyse que le taux de provision est déterminé.

➤ **Créances clients activité travaux**

Les créances sur les entreprises du secteur privé et sur les personnes physiques sont provisionnées à hauteur de 50% (pour les créances de plus d'un an d'ancienneté) et de 95% pour les créances douteuses.

Les consommations d'eau non encore relevées et donc non facturées à la date de clôture, dénommées « eau en compteur », représentent des produits à recevoir qui sont calculés selon une méthode statistique pour la part SODECI. Les travaux en cours de réalisation en fin d'année (les travaux neufs, travaux de renouvellement et travaux d'entreprise) sont évalués et comptabilisés en produits à recevoir afin de prendre en compte la marge à l'avancement sur l'exercice clôturé.

2.6. Provisions pour risques et charges et provisions règlementées

Elles s'élèvent à 15 519 millions de FCFA et sont constituées :

- Des droits acquis par le personnel pour 4 729,8 millions de FCFA au titre des « indemnités de fin de carrière », évalués conformément à la norme IAS 19 (avantages du Personnel) sur la base de l'article 40 de la Convention Collective Interprofessionnelle de Côte d'Ivoire,
- D'avantages liés au personnel (médailles du travail, eau des retraités) pour 1 043,9 millions de FCFA.
- Des risques juridiques issus d'un suivi individuel des litiges en cours pour 390,4 millions de FCFA.
- De divers autres risques et charges d'exploitation appréciés au cas par cas pour 6 732,4 millions de FCFA.
- Des amortissements dérogatoires pratiqués sur le matériel pris en crédit-bail conformément aux dispositions de l'annexe fiscale 2017 pour 3 072,5 millions de FCFA.

Le tableau récapitulatif de l'ensemble des provisions constituées dans les comptes de la société est présenté ci-après (en milliers de FCFA).

DESIGNATION	Provisions au 31/12/2023	Dotations aux provisions	Reclassements	Reprises de provisions	Provisions au 31/12/2024
CREANCES CLIENTS ACTIVITE EAU	44,453,083	6,156,517		332,600	50,277,001
FRAIS DE RECOUVREMENT CHEQUES IMPAYES	118,957			-	118,957
CREANCES/TRAVAUX LIES A L'EXPLOITATION	1,042,913			77,349	965,563
DEPRECIATION CREANCES EXPLOITATION EAU	45,614,953	6,156,517	-	409,949	51,361,521
CREANCES CLIENTS AUTRES ACTIVITES	2,845,400	709,045		734,068	2,820,377
TOTAL DEPRECIATION CLIENTS	48,460,353	6,865,562	-	1,144,017	54,181,897
DEPRECIATION/STOCKS	589,260			65,468	523,792
DEPRECIATION/AUTRES DEBITEURS	2,348,369	156,114		222,536	2,281,947
DEPRECIATION/COMPTES FINANCIERS	216,806	50,882			267,688
DEPRE. IMMOBILISATIONS FINANCIERES	43,877				43,877
TOTAL DEPRECIATION AUTRES ACTIFS	3,198,312	206,996	-	288,004	3,117,304
TOTAL PROV. POUR DEPRECIATIONS	51,658,665	7,072,558	-	1,432,021	57,299,202
PERSONNEL (IFC, MEDAILLES, IFRS EAU)	4,730,513	830,743		237,436	5,323,820
RISQUES JURIDIQUES	389,092	18,279		16,992	390,379
RISQUES ET CHARGES D'EXPLOITATION	6,113,096	619,340			6,732,436
AMORTISSEMENTS DEROGATOIRES	2,975,242	97,282			3,072,525
TOTAL PROVISIONS REGLEMENTEES	14,207,943	1,565,644	-	254,428	15,519,159
TOTAL GENERAL PROVISIONS	65,866,608	8,638,202	-	1,686,449	72,818,360

2.7. Emprunts et dettes financières diverses

Les emprunts et dettes financières à moyen et long terme s'élèvent à **42 796** millions de FCFA au 31 décembre 2024 et sont repartis comme suit :

- Avances sur consommations versées par les clients pour 39 982,4 millions de FCFA.
- Emprunts à moyen terme à hauteur de 2 913,6 millions de FCFA, souscrits auprès des banques locales notamment à la BNI.

2.8. Dettes de crédit-bail et contrats assimilés

Ce poste affiche un montant de 9 927,5 millions de FCFA à fin décembre 2024 correspondant à l'inscription au passif, conformément aux prescriptions du droit comptable de l'OHADA, de la dette de crédit-bail consécutive au financement obtenu de la SGCI, de la BICICI, de la NSIA BANQUE, de la BANQUE ATLANTIQUE, de la SIB, de la BOA et de la BDA. Ces financements sont principalement destinés à l'acquisition de groupes électrogènes pour la sécurisation des unités de production et pour le renouvellement du matériel roulant (parc auto) affecté à l'exploitation.

3. METHODES SPECIFIQUES D'EVALUATION APPLIQUEES PAR L'ENTREPRISE

3.1. Production et immobilisation des compteurs

Les matériels et outillages de l'entreprise comprennent des compteurs fabriqués par le département SOCA de la SODECI, qui font l'objet d'un traitement spécifique.

Les compteurs fabriqués sont initialement comptabilisés en stocks de produits finis et valorisés à leur coût de revient selon la méthode PUMP. Ils sont immobilisés par lots au fur et à mesure de leur installation chez les abonnés sur la base des sorties de stocks issus de l'inventaire permanent.

Les compteurs défectueux provenant du terrain donnent lieu à l'enregistrement d'écritures de cession d'immobilisations et de retour en stocks. Ces cessions sont imputées sur les lots les plus anciens de compteurs immobilisés.

3.2. Opérations liées aux contrats d'affermage de services publics : incidence sur la présentation des comptes annuels

SODECI détient un droit (non inscrit à l'actif) de production et de distribution de l'eau potable sur l'ensemble du territoire de l'Etat de Côte d'Ivoire conformément au contrat d'affermage d'une durée de quinze ans signé le 04 octobre 2007 pour le même périmètre d'intervention que le précédent contrat d'affermage. De même, SODECI a signé en mai 1999, un contrat d'affermage exclusif pour le service d'assainissement de la ville d'Abidjan non valorisé à l'actif.

Immobilisations : Par application du contrat d'affermage, les comptes de la SODECI n'intègrent pas dans les immobilisations les biens mis à disposition par l'Autorité Contractante pour assurer la production et la distribution de l'eau en Côte d'Ivoire. De même, les comptes de SODECI ne présentent pas les immobilisations utilisées et mises à disposition par l'Autorité Affermante pour le service d'assainissement de la ville d'Abidjan.

Dettes et créances rattachées : Conformément au contrat d'affermage du service de distribution publique urbaine d'eau potable, les frais de fonctionnement de l'Office National de l'Eau Potable (ONEP), les travaux neufs, les branchements sociaux, le renouvellement des immobilisations, le contrôle du service affermé et le contrôle de la qualité de l'eau sont financés par des dotations comprises dans le prix de l'eau (Fonds de Développement de l'Eau) facturé aux usagers.

La SODECI gère dans ses comptes ce fonds qui couvre également l'écart de rémunération du fermier lié à la révision contractuelle. Ce fonds affiche un solde comptable déficitaire de 195 984 millions de FCFA au 31 décembre 2024. De même, la surtaxe Fonds National de l'Eau (FNE), deuxième volet des taxes spéciales sur l'eau (Loi de Finances 1994), destinée au paiement des emprunts contractés par l'Etat, au financement de l'étude et la réalisation des travaux d'hydraulique villageoise et urbaine, est comptabilisée dans des comptes de passif dès l'émission de la facturation Eau. Elle est apurée pour la part encaissée qui est reclassée dans des comptes séparés de manière à faire apparaître d'une part les surtaxes facturées non encaissées et d'autre part les surtaxes encaissées à reverser, diminuée des versements. Le solde des surtaxes encaissées à reverser s'élève à 42 482 millions de FCFA au 31 décembre 2024.

Conformément au contrat d'affermage du service d'assainissement, la contribution développement assainissement (CDA) est exclusivement affectée au financement de la réalisation des programmes de travaux neufs et de renouvellement, de branchements sociaux, au remboursement de la dette et au contrôle. Au 31 décembre 2024, le solde de la CDA s'établit à 5 688 millions de FCFA.

4. AUTRES INFORMATIONS

4.1. Informations relatives au Compte de résultat

4.1.1. Chiffre d'affaires eau

La renégociation quinquennale de la rémunération de la SODECI a abouti à un montant de 299 FCFA/m³ d'eau vendu pour la période 2018-2022. Cette disposition a également été appliquée pour l'exercice 2024. Par ailleurs, le contrat d'affermage du service de distribution publique urbaine de l'eau potable prévoit la révision du tarif de vente de l'eau en fonction de la variation du prix de certains facteurs de production, notamment les produits de traitement et l'électricité. En application de cette disposition contractuelle (article 48 du contrat d'affermage du service de distribution publique urbaine d'eau potable en Côte d'Ivoire), le montant de la révision contractuelle est évalué à 28,1 milliards de FCFA au titre de l'exercice 2024. De même, l'achat des volumes d'eau produite par le producteur indépendant a impliqué un écart de tarif de 18,3 milliards de FCFA.

Ces sommes sont comprises dans le chiffre d'affaires eau et sont imputées sur le Fonds de Développement de l'Eau.

4.1.2. Rémunération des membres du Conseil d'administration

Les indemnités de fonction versées aux membres du conseil d'administration en 2024 au titre de l'exercice 2023 sont de 33,6 millions de FCFA.

4.1.3. Résultat Hors Activités Ordinaires

Le résultat hors activités ordinaires (HAO) au 31 décembre 2024 s'établit à - 291 millions de FCFA (perte) et correspond à l'écart négatif entre :

- La perte sur les cessions d'immobilisations de 283,8 millions de FCFA
- Les produits divers HAO de 125 millions de FCFA constitués essentiellement de crédits d'impôts.
- La dotation aux amortissements dérogatoires de 97,2 millions de FCFA pratiqués sur le matériel pris en crédit-bail, conformément aux dispositions de l'annexe fiscale 2017.

4.2. Engagements financiers (hors bilan en millions de FCFA)

Les avals, cautions et garanties sont essentiellement des cautions données et reçues dans le cadre des marchés de travaux, de cautions fiscales (douanières) et contractuelles (affermage eau potable et assainissement), ainsi que lignes de crédits dont dispose la SODECI auprès des banques locales.

Engagements Reçus	Engagements Donnés
38 318	3 313

4.3. Composition du capital et filiales

Composition du capital :

ERANOVE	46,07%	SIDIP	4,81%
Etat de Côte d'Ivoire	3,25%	Divers privés	44,73%
FCP SODECI	1,16%		

4.4. Filiales

SODECI détient 85% du capital de LOGIVOIRE (Société à responsabilité limitée de promotion immobilière) destinée à la réalisation de logements pour les agents. Elle détient également 33% (211,2 millions de FCFA) du capital du GIE dénommé Groupement des Services Eau et Electricité (GS2E) créé en juillet 2006 avec la CIE et 40% (89,9 millions de FCFA) du capital de SGA2E (Société de Gestion pour les Agents de l'Eau et de l'Electricité), une structure créée par SODECI et CIE courant 2011 pour la gestion des Fonds Communs de Placement de leurs salariés respectifs.

4.5. Situation fiscale latente : Analyse de l'impôt différé (ID)

Elle résulte des décalages temporaires d'imposition (Congés payés personnel, autres provisions non déductibles). Conformément aux prescriptions du SYSCOHADA Révisé, les ID ne sont pas comptabilisés, seul l'impôt exigible au cours de l'exercice est comptabilisé.

5. ENVIRONNEMENT ECONOMIQUE ET SOCIAL

Parmi les faits importants sur le plan économique et social de l'année, on peut retenir :

5.1. Sur le plan économique

Selon l'Agence Nationale de la Statistique (ANStat), l'inflation se situe en moyenne à 3,5% à fin décembre 2024. Ce taux d'inflation reste certes stable mais demeure au-dessus du seuil de convergence communautaire de 3% fixé par l'UEMOA.

5.2. Sur le plan social et de la desserte en eau potable :

On note une croissance des volumes achetés l'année 2023 (43 millions de m³ en 2023 contre 28 millions de m³ en 2024). La **Production** totale société, à fin décembre 2024 est de **378,484 millions de m³** dont **224,417 millions de m³** à Abidjan et **154,067 millions de m³** pour l'intérieur. Elle est en hausse de **26,569 millions de m³** comparativement à décembre 2023.

6. EVENEMENTS POST-CLÔTURE

- Les contrats en vigueur dans les domaines de l'eau potable et de l'assainissement continuent de produire leurs effets jusqu'à la mise en œuvre des nouveaux instruments contractuels ;
- Les négociations engagées avec les autorités concédantes, concernant le contrat sur l'eau potable, se poursuivent selon un calendrier concerté. La signature d'un nouveau contrat est attendue d'ici fin 2025.

10. ETATS FINANCIERS INDIVIDUELS IFRS

Société de Distribution d'Eau de Côte d'Ivoire (SODECI) S.A.

Avenue Christiani, Treichville, Abidjan
01 BP 1843 Abidjan 01
(la « **Société** »)

Etats financiers Individuels IFRS pour l'exercice clos
le 31 décembre 2024

TABLE DES MATIÈRES

A	ETAT DU RESULTAT NET	40
B	ETAT DU RESULTAT GLOBAL	41
C	ETAT DE LA SITUATION FINANCIERE	42
D	TABLEAU DE VARIATION DES CAPITAUX PROPRES	44
E	TABLEAU DES FLUX DE TRESORERIE	45
F	NOTES AUX ETATS FINANCIERS	46
1.	DECLARATION DE CONFORMITE	46
2.	PRESENTATION DE L'ACTIVITE ET FAITS MARQUANTS DE L'EXERCICE	46
3.	METHODES COMPTABLES	47
3.1.	EVOLUTION DU REFERENTIEL COMPTABLE	47
3.2.	ACTIFS NON COURANTS	48
3.2.1.	AUTRES IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	48
3.2.2.	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	48
3.2.3.	IMMEUBLES DE PLACEMENT	48
3.2.4.	CONTRATS DE LOCATION	48
3.2.5.	CONTRATS DE CONCESSION ET D'AFFERMAGE	49
3.2.6.	DEPRECIATION DES ACTIFS	50
3.3.	ACTIFS COURANTS	50
3.3.1.	STOCKS	50
3.3.2.	CREANCES CLIENTS	50
3.4.	AUTRES ACTIFS FINANCIERS	51
3.5.	PASSIFS FINANCIERS	51
3.6.	AVANTAGES AU PERSONNEL	51
3.7.	PROVISIONS	52
3.8.	IMPOT SUR LES BENEFICES	52
3.9.	PRODUITS DES ACTIVITES ORDINAIRES	52
3.10.	ESTIMATION DE L'EAU EN COMPTEUR	52
3.11.	RESULTAT OPERATIONNEL COURANT	53
3.12.	AUTRES PRODUITS ET CHARGES OPERATIONNELS NON COURANTS	53
3.13.	INCERTITUDES RELATIVES AUX TRAITEMENTS FISCAUX	53
3.14.	PRINCIPAUX RETRAITEMENTS OPERES PAR RAPPORT AUX COMPTES LOCAUX	53
4.	TRAITEMENT DES COMPTES DU SECTEUR	53
5.	ESTIMATIONS DE LA DIRECTION	54
6.	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	57
7.	ACTIFS AU TITRE DES DROITS D'UTILISATION	58
8.	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	59
9.	IMMEUBLES DE PLACEMENT	60
10.	AUTRES ACTIFS FINANCIERS NON COURANTS	60
11.	STOCKS	60
12.	CREANCES CLIENTS	61
13.	AUTRES DEBITEURS	62
14.	AUTRES ACTIFS COURANTS	62
15.	TRESORERIE	63

16.	CAPITAL ET RESULTAT PAR ACTION	63
17.	DETTES FINANCIERES	64
17.1.	ANALYSE PAR FLUX	64
17.2.	ANALYSE PAR NATURE (COURANT ET NON COURANT)	64
18.	AVANTAGES AU PERSONNEL	65
18.1.	AVANTAGES POSTERIEURS A L'EMPLOI	65
18.2.	AUTRES AVANTAGES A LONG TERME	66
18.3.	HYPOTHESES ACTUARIELLES	66
19.	PROVISIONS	67
20.	DETTES FOURNISSEURS ET COMPTES RATTACHES	67
21.	IMPOTS DIFFERES	67
22.	AUTRES CREDITEURS	68
23.	DETTES D'IMPOTS EXIGIBLE	68
24.	AUTRES PASSIFS D'EXPLOITATION COURANTS	68
25.	PRODUITS DES ACTIVITES ORDINAIRES	69
26.	ACHATS CONSOMMES	69
27.	CHARGES EXTERNES	70
28.	CHARGES DE PERSONNEL	70
29.	IMPOTS ET TAXES	71
30.	DOTATIONS/REPRISES AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS - NETS	71
31.	AUTRES PRODUITS ET CHARGES D'EXPLOITATION	71
32.	AUTRES PRODUITS ET CHARGES OPERATIONNELS	72
33.	RESULTAT FINANCIER	72
34.	IMPOTS SUR LES BENEFICES	73
35.	INSTRUMENTS FINANCIERS	74
36.	ENGAGEMENTS HORS BILAN	76
37.	GESTION DES RISQUES	76
38.	PARTIES LIEES	77
38.1.	REMUNERATION DES DIRIGEANTS	77
38.2.	AUTRES PARTIES LIEES	78
39.	EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE	79

Abréviations

CIE	Compagnie Ivoirienne d'Electricité
FCFA	Franc de la Communauté Financière Africaine
GS2E	Groupement des Services Eau et Electricité
IAS	International Accounting Standards
IASB	International Accounting Standards Board
IFRIC	International Financial Reporting Committee
IFRS	International Financial Reporting Standard
MFCFA	Millions de Francs de la communauté financière africaine
OHADA	Organisation pour l'Harmonisation en Afrique du Droit des Affaires
SDE	Sénégalaise des Eaux
SGA2E	Société de gestion pour les agents de l'eau et de l'électricité
SIDIP	Société Internationale D'Investissement et de Participations
SODECI	Société de Distribution d'Eau de la Côte d'Ivoire
SYSCOHADA	Système comptable de l'OHADA

A - ETAT DU RÉSULTAT NET

(en millions de Francs CFA)	Note	31 Décembre 2024	31 Décembre 2023
Ventes de marchandises		120 307	102 021
Prestations de services		51 928	73 437
Produits des activités ordinaires	25	172 235	175 458
Achats consommés	26	(76 386)	(76 443)
Charges externes	27	(42 448)	(47 234)
Charges de personnel	28	(26 363)	(24 124)
Impôts et taxes	29	(2 970)	(3 768)
Dotations/Reprises Amortissement et Provisions - nets	30	(16 472)	(13 861)
Autres produits d'exploitation	31	146	118
Autres charges d'exploitation	31	(577)	(518)
Résultat opérationnel courant		7 165	9 628
Autres produits et charges opérationnels	32	(284)	(235)
Résultat opérationnel		6 881	9 393
Coût de l'endettement financier	33	(576)	(454)
Revenu des équivalents de trésorerie	33	40	329
Autres charges et produits financiers		(93)	(60)
Résultat avant impôt		6 252	9 207
Impôt sur les bénéfices	34	(2 190)	(3 080)
Résultat net de l'exercice	A	4 062	6 127
Nombre d'actions en circulation	B	9 000 000	9 000 000
Résultat par action en FCFA	A/B	451	681
Résultat par action dilué en FCFA	A/B	451	681

B ETAT DU RÉSULTAT GLOBAL

L'état du résultat global présente le résultat net de l'exercice ainsi que les produits et charges nets comptabilisés directement en capitaux propres sur la ligne « autres éléments du résultat global » en application des IFRS :

(en millions de Francs CFA)	Note	31 Décembre 2024	31 Décembre 2023
Résultat net de l'exercice		4 062	6 159
Ecart actuariel sur avantages au personnel	18	14	57
Impôts différés sur écarts actuariels		(4)	(14)
Sous-total éléments non recyclables		11	43
Total des autres éléments du résultat global		11	43
Résultat global de l'exercice		4 072	6 202

Les écarts actuariels enregistrés en résultat global portent sur les engagements postérieurs à l'emploi (voir note 3.7 et 18).

C ETAT DE LA SITUATION FINANCIÈRE

Etat de la situation financière Actif

(en millions de Francs CFA)	Note	31 Décembre 2024	31 Décembre 2023
Autres immobilisations incorporelles	6	727	1 051
Actifs au titre des droits d'utilisation	7	4 168	6 806
Immobilisations corporelles	8	43 485	39 362
Immeubles de placement	9	3 453	3 718
Actifs financiers non courants	10	11 545	3 136
Impôts différés		4 160	3 461
Total des actifs non courants		67 538	57 533
Stocks	11	26 525	31 403
Créances clients	12	208 658	190 558
Autres débiteurs	13	85 243	105 134
Autres actifs courants	14	109	608
Trésorerie et équivalents de trésorerie	15	45 453	4 097
Total des actifs courants		365 988	331 800
Total actif		433 527	389 333

Etat de la situation financière Passif

(en millions de Francs CFA)	31 Décembre 2024	31 Décembre 2023
Capital	4 500	4 500
Prime d'émission	256	256
Ecart de réévaluation	1 045	1 045
Réserves consolidées	16 038	14 715
Résultat de l'exercice	4 062	6 127
Total des capitaux propres	25 900	26 644
Emprunts et Dettes financières non courantes	1 198	2 762
Emprunts liés aux droits d'utilisation (IFRS 16) - non courant	6 303	4 467
Avantages au personnel	5 324	4 731
Provisions	6 040	5 943
Total des passifs non courants	18 865	17 902
Emprunts et Dettes financières courantes	72 222	70 597
Emprunts liés aux droits d'utilisation (IFRS 16) - courant	4 761	3 719
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	199 960	166 654
Autres créditeurs	88 200	76 776
Dettes d'impôt exigible	3 467	4 456
Autres passifs courants	20 150	22 586
Total des passifs courants	388 761	344 787
Total passif et capitaux propres	433 527	389 333

D TABLEAU DE VARIATION DES CAPITAUX PROPRES

(en millions de Francs CFA)	Capital	Primes liées au capital	Réserves et résultat	Part du Groupe	Total
Situation au 1er janvier 2023	4 500	256	20 218	24 974	24 974
Autres éléments de résultat global			43	43	43
Résultat de l'exercice			6 127	6 127	6 127
Résultat global	-	-	6 170	6 170	6 170
Distribution de dividendes			(4 500)	(4 500)	(4 500)
Situation au 31 décembre 2023	4 500	256	21 888	26 644	26 644
Autres éléments de résultat global			11	11	11
Résultat de l'exercice			4 062	4 062	4 062
Résultat global	-	-	4 072	4 072	4 072
Distribution de dividendes			(4 815)	(4 815)	(4 815)
Situation au 31 décembre 2024	4 500	256	21 144	25 900	25 900

E TABLEAU DES FLUX DE TRÉSORERIE

(en millions de Francs CFA)	31 Décembre 2024	31 Décembre 2023
Résultat net total	4 062	6 127
Elimination des incidences de :		
. Amortissements et provisions	11 017	13 243
. Résultats de cession	284	235
Impôt sur les bénéficiaires	2 190	3 080
Coût de l'endettement financier net	536	125
Capacité d'autofinancement	18 089	22 810
. Variation des créances clients	(58 094)	(39 231)
. Variation des stocks	4 878	(898)
. Variation des dettes fournisseurs	28 126	34 973
Incidence de la variation de BFR	(25 090)	(5 156)
Impôts payés	(3 881)	(2 598)
Flux de trésorerie liés aux activités opérationnelles	(10 882)	15 056
Acquisition d'immobilisations corporelles et incorporelles	(9 100)	(7 292)
Variation des prêts et avances consentis	65 851	(2 337)
Cession d'immobilisations corporelles et incorporelles	41	27
Acquisition de titres	0	0
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement	56 791	(9 602)
Comptes courants d'actionnaires	5	(39)
Dividendes versés	(4 815)	(4 500)
Emissions d'emprunts	98	6 649
Remboursements d'emprunts	(1 691)	(7 025)
Remboursements des dettes locatives (IFRS 16)	732	(3 531)
Intérêts versés sur dette locative	(65)	(71)
Intérêts financiers nets	(479)	(58)
Variation des emprunts court-terme	1 043	2 208
Flux de trésorerie liés aux activités de financement	(5 172)	(6 367)
Variation nette de la trésorerie	40 736	(913)
Trésorerie d'ouverture	(9 909)	(8 996)
Variation de trésorerie	40 737	(913)
Trésorerie de clôture	30 828	(9 909)

F NOTES AUX ÉTATS FINANCIERS

A des fins d'information de ses actionnaires, les états financiers individuels de SODECI ont été établis au 31 décembre 2024, en conformité avec les normes IFRS. Ces comptes ont été arrêtés par le Conseil d'Administration du 16 avril 2025.

SODECI est une société anonyme avec Conseil d'administration ayant son siège social 1 avenue Christiani à Abidjan. Son capital s'élève à 4,5 milliards de Francs CFA décomposé en 9 millions d'actions de valeur nominale de 500 Francs CFA.

Les états financiers couvrent une période de 12 mois et sont présentés en millions de Francs CFA (sauf mention contraire) comparativement aux états financiers individuels établis au 31 décembre 2023.

1. Déclaration de conformité

En application de l'acte uniforme relatif au droit comptable et à l'information financière adopté le 26 janvier 2017, il a été fait obligation aux Sociétés dont les titres sont cotés à une bourse de valeur, d'établir et de présenter leurs états financiers individuels selon les normes IFRS.

Les états financiers individuels au titre de l'exercice 2024 sont établis en conformité avec les normes comptables internationales IFRS telles qu'adoptées par l'IASB, en comparatif avec l'exercice 2023.

2. Présentation de l'activité et faits marquants de l'exercice

A. Présentation de l'activité

SODECI produit, transporte et distribue l'eau potable sur l'ensemble du territoire de la Côte d'Ivoire. La société est en charge également du traitement des eaux usées sur la ville d'Abidjan et sa périphérie.

B. Faits marquants de l'exercice 2024

➤ Au plan économique

- Selon l'Agence Nationale de la Statistique (ANStat), l'inflation se situe en moyenne à 3,5% à fin décembre 2024 contre 3,6% à fin novembre 2024. Ce taux d'inflation reste certes stable mais demeure au-dessus du seuil de convergence communautaire de 3% fixé par l'UEMOA.

➤ Sur les négociations de la nouvelle DSP Eau

- Les négociations démarrées en octobre 2024 se poursuivent.

➤ Au plan de la desserte en eau potable

- On note une croissance des volumes achetés l'année 2023 (43 millions de m³ en 2023 contre 28 millions de m³ en 2023).

➤ Production

La **Production** totale société, à fin décembre 2024 est de **378,484 millions de m³** dont **224,417 millions de m³** à Abidjan et **154,067 millions de m³** pour l'intérieur. Elle est en hausse de **26,569 millions de m³** comparativement à décembre 2023.

Abidjan

- La production d'Abidjan est en hausse de 11,786 millions de m³ par rapport à décembre 2023 s'explique par la hausse de l'apport de l'usine de la Mé et l'impact, sur 12 mois, des mini-stations (Lycée Technique et CMEAU).

Intérieur

- La production à l'intérieur du pays s'est, quant à elle, accrue de 14,783 millions de m³ comparativement à décembre 2023 et cette variation s'explique par les raisons suivantes :
 - La mise en service de nouvelles unités dans les localités suivantes : San Pédro, Bouaflé, Séguéla, Mankono, Grand-Lahou, Bouaké et Yamoussoukro ;
 - L'impact, sur 12 mois, de la production des usines d'Adzopé et de Sinématiali 2 mises en service en décembre 2023 ;
 - L'effet de l'augmentation du temps de fonctionnement de plusieurs unités ;
 - Les extensions de réseaux et l'impact des nouveaux abonnés dans plusieurs localités.

➤ Facturation

La **Facturation** s'établit à **320,525 millions de m³**, dont **180,324 millions de m³** à Abidjan et **140,201 millions de m³** pour l'intérieur. La hausse est respectivement de **28,104 millions de m³** par rapport à décembre 2023.

Abidjan

- L'amélioration de la facturation, de 17,153 millions de m³ et 11,524 millions de m³, respectivement par rapport à décembre 2023, est induite d'une part, par la croissance de la production et des abonnés (en lien avec les campagnes promotionnelles) et, d'autre part, par le résultat satisfaisant des actions de lutte contre la fraude et d'assainissement des mailles menées dans les directions régionales.

Intérieur

- La hausse de la facturation de 10,951 millions de m³, par rapport à décembre 2023 est liée à l'augmentation de la production avec la mise en service de nouvelles unités de production, l'acquisition de nouveaux clients et la poursuite des actions de lutte contre la fraude.

➤ Ratio

Le **Ratio** de facturation total société, à fin décembre 2024, atteint **84,69%** avec Abidjan et l'intérieur respectivement à **80,4%** et **91%**. Il s'est amélioré de **1,59** point par rapport à fin décembre 2023

Abidjan

- La hausse du ratio de facturation de 3,6 points, par rapport à décembre 2023, est la résultante des actions de lutte contre la fraude et d'assainissement des mailles menées dans les directions régionales de la ville d'Abidjan ainsi que du renforcement de l'encadrement de proximité.

Intérieur

- La baisse du ratio de facturation de 1,8 point par rapport à décembre 2023 s'explique par le fonctionnement des nouvelles unités de San Pédro et Bouaké qui occasionnent des pertes d'eau.

3. Méthodes comptables

3.1. Evolution du référentiel comptable

Les états financiers de SODECI ont été établis selon les principes définis par l'IASB (International Accounting Standards Board) qui comprennent les normes IFRS

(International Financial Reporting Standards), les normes IAS (International Accounting Standards), ainsi que leurs interprétations SIC (Standing Interpretations Committee) et IFRIC (International Financial Reporting Interpretations Committee).

Les référentiels comptables sont identiques à ceux retenus pour l'élaboration des états financiers consolidés annuels au 31 décembre 2023 et détaillés dans les états financiers publiés à cette date.

À la clôture de l'exercice, il n'existe pas de différence impactant la SODECI entre le référentiel utilisé et les normes adoptées par l'IASB dont l'application est obligatoire pour l'exercice présenté. Les principes comptables appliqués restent inchangés par rapport à ceux de l'exercice précédent, à l'exception de l'adoption des textes suivants, appliqués depuis le 1er janvier 2024 :

- Modifications d'IAS 7 et d'IFRS 7 : « Accords de financement de fournisseurs »
- Modifications d'IAS 1 : « Classement des passifs en tant que passifs courants ou non courants »
 - o « Classement des passifs en tant que passifs courants ou non courants – Report de la date d'entrée en vigueur »
 - o « Passifs non courants assortis de clauses restrictives »
- Modifications d'IFRS 16 : « Obligation locative découlant d'une cession-bail ».

Par ailleurs, la CIE n'a appliqué de façon anticipée aucune norme, interprétation ou amendement. Les nouvelles normes, modifications et interprétations publiées par l'IASB mais qui ne sont pas encore appliquées par le Groupe sont les suivantes :

	Date d'entrée en vigueur obligatoire prévue par l'IASB
Modifications d'IAS 21 « Absence de convertibilité »	01/01/2025
Modifications d'IFRS 9 et d'IFRS 7 : « Modifications touchant le classement et l'évaluation des instruments financiers »	01/01/2026

3.2. Actifs non courants

3.2.1. Autres immobilisations incorporelles

Les autres immobilisations incorporelles concernent uniquement des actifs à durée de vie définie. Ceux-ci sont amortis linéairement sur leur durée d'utilité.

3.2.2. Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées à leur coût historique d'acquisition minoré des amortissements et le cas échéant des pertes de valeur.

Les immobilisations corporelles sont amorties linéairement sur leur durée d'utilité. Les principales durées d'amortissement retenues sont les suivantes :

Constructions et agencements	15 à 20 ans
Matériels et machines	3 à 10 ans
Matériels de transport	3 à 5 ans
Matériels électriques et compteurs	10 à 15 ans

Les droits d'utilisation correspondent principalement à des contrats de location pour des biens immobiliers (bureaux, locaux et logements de fonction), des véhicules et du matériel informatique.

3.2.3. Immeubles de placement

SODECI détient deux tours jumelles dont une est mise en location. L'immeuble en location répond à la définition d'un immeuble de placement au sens de la norme IAS 40. L'immeuble est valorisé à la juste valeur à la date de transition de SODECI aux normes IFRS le 01 janvier 2018 et amorti linéairement sur 20 ans. SODECI opte pour le modèle du coût, ses immeubles de placement ne seront pas revalorisés ultérieurement.

3.2.4. Contrats de location

Les contrats de location sont comptabilisés selon un modèle unique prescrit par la norme IFRS 16 sous la forme :

- D'un droit d'utilisation amorti sur la durée résiduelle du contrat de location après prise en compte d'une éventuelle période de renouvellement. Les actifs au titre des droits d'utilisation relatifs à l'application d'IFRS 16 « Contrats de location » sont présentés au sein des immobilisations corporelles à partir de la date de mise à disposition de l'actif sous-jacent. Ils sont amortis linéairement sur la durée d'engagement du contrat. Celle-ci correspondant à la durée contractuelle non résiliable à laquelle s'ajoutent les options de prolongation que le preneur a la certitude raisonnable d'exercer, ainsi que les options de

résiliation que le preneur a la certitude raisonnable de ne pas exercer. De ce fait, il a été nécessaire pour certains contrats d'exercer un jugement de la part de la société concernant l'estimation de la période d'engagement, comme précisé dans la note 5. La valeur de ces actifs correspond aux engagements de loyers futurs actualisés sur la durée ferme du contrat, ajustés des paiements effectués d'avance, franchises de loyer, coûts directs initiaux et coûts de remise en état. Les droits d'utilisation correspondent principalement à des contrats de location pour des biens immobiliers (bureaux, locaux et logements de fonction), des véhicules et du matériel informatique.

- D'une obligation locative au passif égale à la valeur actualisée des paiements de loyers restants, déterminée à l'aide du taux d'emprunt marginal. Les loyers versés sont comptabilisés comme des remboursements de dette locative.

Pour déterminer si un contrat contient un contrat de location, la société apprécie si ce contrat lui confère le droit de contrôler l'utilisation d'un bien déterminé pour un certain temps moyennant une contrepartie. Il apprécie donc :

- o le droit d'obtenir la quasi-totalité des avantages économiques découlant de l'utilisation du bien déterminé ;
- o le droit de décider de l'utilisation du bien déterminé, en particulier le droit d'utiliser le bien et à quelle fin.

La société a retenu d'exclure les contrats d'une durée inférieure à douze mois et d'exclure les contrats portant sur des actifs de faible valeur.

Les contrats qualifiés de location financement selon le Syscohada Révisé ont été reclassés sur la ligne Droits d'utilisation relatifs aux contrats de location (IFRS16) pour la partie active et en Emprunts liés aux droits d'utilisation (IFRS 16) pour la partie passive.

Le montant de l'obligation locative au passif est dépendant des hypothèses retenues en matière de durée des engagements et de taux d'emprunt marginal utilisés comme taux d'actualisation. Les taux utilisés ont été estimés en fonction de la devise, de la durée de l'obligation, du risque crédit de SODECI.

3.2.5. Contrats de concession et d'affermage

La société opère dans la gestion déléguée de l'eau et des services publics dans le cadre de contrats de type concession et de type affermage octroyés par l'Etat ivoirien.

IFRIC 12 s'applique aux accords de concession de services public-privé dont le concédant contrôle ou réglemente les services devant être fournis par le concessionnaire par le moyen de l'infrastructure ainsi que les bénéficiaires du service et les tarifs de vente des prestations.

Cette interprétation s'applique aux infrastructures que le concessionnaire construit ou acquiert auprès d'un tiers aux fins de l'accord de services ainsi qu'aux infrastructures existantes dont l'accès est donné par le concédant au concessionnaire aux fins de l'accord de services. Les contrats entrant dans le champ d'application de cette interprétation sont comptabilisés selon les principes décrits ci-après.

Contrat de distribution publique urbaine d'eau potable en Côte d'Ivoire (affermage) - SODECI

Dans le cadre de ce contrat, SODECI gère la production, le transport et la distribution de l'eau potable. L'Etat de Côte d'Ivoire, autorité concédante, propriétaire des infrastructures, conserve à sa charge la gestion du patrimoine et le développement du Secteur de l'eau potable et doit notamment réaliser les travaux qui ne sont pas à la charge de SODECI. Le prix de vente de l'eau applicable aux usagers est fixé par décret en Conseil des Ministres.

SODECI facture les usagers pour le compte de l'Etat. La rémunération de SODECI correspond à une quote-part de la facturation des usagers conditionnée à l'encaissement des montants dus par les usagers. Le contrat ne prévoit

pas d'investissement dans les infrastructures à la charge de SODECI.

L'Etat a la possibilité, en fin de contrat, de racheter les biens d'exploitation acquis par la société à dire d'expert. Ces biens dits « de reprise » sont notamment constitués des compteurs, des véhicules, du matériel informatique, et d'outillage. Ces actifs sont comptabilisés en immobilisations corporelles conformément à IAS 16.

Ce contrat entre dans le champ d'application d'IFRIC 12, mais ne fait l'objet d'aucun retraitement, SODECI ne supportant pas les travaux de construction ou d'amélioration de l'infrastructure, et ne devant pas restituer ses propres actifs en fin de contrat.

Les infrastructures, propriétés de l'Etat, ne sont pas comptabilisées en tant qu'immobilisations corporelles de SODECI, l'accord contractuel de services ne conférant pas à SODECI le droit de contrôler l'utilisation de l'infrastructure de service public. En effet, SODECI a accès à l'exploitation de l'infrastructure afin de fournir un service public pour le compte du concédant conformément aux stipulations du contrat.

Il en ressort que les biens de reprise de SODECI sont comptabilisés en immobilisations corporelles.

Dans le cadre de ce contrat, SODECI agit en tant qu'agent. Ainsi, seule la rémunération perçue par SODECI au titre de ses prestations et les charges y afférentes sont comptabilisées en résultat au fur et à mesure que le service est rendu. Les éléments facturés pour le compte de l'autorité concédante et les charges y afférentes sont exclus du compte de résultat.

Contrat de service d'entretien et d'exploitation des réseaux et ouvrages d'assainissement et de drainage de la ville d'Abidjan - SODECI

Dans le cadre de ce contrat d'affermage, SODECI gère et exploite à titre exclusif le service public de l'assainissement sur l'agglomération d'Abidjan. Les travaux qui ne sont pas mentionnés dans le Contrat d'Affermage d'Abidjan sont à la charge de l'Etat de Côte d'Ivoire qui reste maître d'ouvrage. Le tarif usager est fixé par décret en Conseil des Ministres. SODECI facture les usagers pour le compte de l'Etat sur la base des tarifs définis par ce dernier.

SODECI perçoit une quote-part du tarif usager au titre des eaux usées et un montant forfaitaire fixé par l'Etat au titre des eaux pluviales évacuées.

Le contrat ne prévoit pas d'investissement dans les infrastructures à la charge de SODECI. L'Etat a la possibilité de racheter les biens de reprise à dire d'expert en fin de contrat. Ces actifs sont comptabilisés en immobilisations corporelles conformément à IAS 16.

Ce contrat entre dans le champ d'application d'IFRIC 12, mais ne fait l'objet d'aucun retraitement, SODECI ne supportant pas les travaux de construction ou d'amélioration de l'infrastructure, et ne devant pas restituer ses propres actifs en fin de contrat.

Les infrastructures, propriétés de l'Etat, ne sont pas comptabilisées en tant qu'immobilisations corporelles de SODECI, l'accord contractuel de services ne conférant pas à SODECI le droit de contrôler l'utilisation de l'infrastructure de service public. En effet, SODECI a accès à l'exploitation de l'infrastructure afin de fournir un service public pour le compte du concédant conformément aux stipulations du contrat.

Dans le cadre de ce contrat, SODECI agit en tant qu'agent. Ainsi, seule la rémunération perçue par SODECI au titre de ses prestations et les charges y afférentes sont comptabilisées en résultat au fur et à mesure que le service est rendu. Les éléments facturés pour le compte de l'autorité concédante et les charges y afférentes sont exclus du compte de résultat consolidé.

3.2.6. Dépréciation des actifs

Conformément à la norme IAS 36, la société examine régulièrement s'il existe des indices de perte de valeur des actifs incorporels et corporels. S'agissant du goodwill, la valeur recouvrable est estimée dès qu'il existe un indice quelconque que l'actif a subi une perte de valeur et à minima une fois par an, à la date de clôture annuelle. A cette fin, les actifs sont regroupés en unités génératrices de trésorerie (UGT) pour être testés.

SODECI exerçant une activité unique, elle constitue elle-même un seul UGT.

S'il existe de tels indices, la société effectue un test de perte de valeur afin d'évaluer si sa valeur recouvrable, définie comme la valeur la plus élevée entre la juste valeur diminuée des coûts de vente et la valeur d'utilité, est supérieure ou égale à sa valeur nette comptable. La valeur d'utilité correspond à la valeur actualisée des flux de trésorerie futurs attendus d'un actif ou d'une unité génératrice de trésorerie. Le taux d'actualisation retenu reflète les appréciations actuelles par le marché de la valeur temps de l'argent et les risques spécifiques

à l'actif ou aux UGT. En l'absence de taux spécifique à l'actif testé, le taux utilisé est déterminé à partir du coût moyen du capital.

Une perte de valeur comptabilisée au titre d'une unité génératrice de trésorerie est affectée d'abord à la réduction de la valeur comptable de tout goodwill affecté à l'unité génératrice de trésorerie (ou groupe d'unités), puis à la réduction de la valeur comptable des autres actifs de l'unité (du groupe d'unités) au prorata de la valeur comptable de chaque actif de l'unité (du groupe d'unités).

Au 31 décembre 2023, il n'existe pas d'indice de perte de valeur pour les actifs corporels et incorporels.

3.3. Actifs courants

3.3.1. Stocks

Les stocks sont principalement constitués par des matières chimiques, les fournitures et les pièces de rechange non stratégiques nécessaires au fonctionnement des installations, à l'exploitation et à la maintenance des réseaux d'eau et d'énergie, étant rappelé que les infrastructures restent la propriété de l'autorité affermante.

Ils sont valorisés selon la méthode du coût moyen pondéré au prix de revient ou à leur valeur nette de réalisation, si cette dernière est inférieure à la valeur comptable. Le cas échéant, ils font l'objet d'une dépréciation.

Une dépréciation est constatée lorsque la valeur recouvrable devient inférieure à la valeur comptable. L'appréciation de la valeur recouvrable prend en compte la rotation des stocks et la nature des pièces considérées.

3.3.2. Créances clients

Les créances clients sont évaluées à leur valeur recouvrable, sous déduction des dépréciations tenant compte de la perte attendue sur la vie de la créance conformément au modèle simplifié d'IFRS 9 applicable aux créances commerciales. Les créances clients sont principalement des créances de l'Etat et des organismes publics.

Les créances intègrent les créances des Secteurs pour lesquelles le risque de contrepartie est supporté par ces derniers ainsi que les créances des entités opérationnelles dues au titre de leurs prestations. Les clients sont constitués de clients publics, parapublics et privés.

Concernant les clients publics et parapublics, une dépréciation est constatée pour le montant de la perte attendue sur la vie de la créance déterminée en fonction du risque de la contrepartie.

Concernant les clients privés, la perte attendue sur la vie de la créance est déterminée en tenant compte du taux de non-recouvrement constaté. Ce taux évolue notamment en fonction de :

- l'antériorité des créances : les créances présentant une antériorité supérieure à un an sont dépréciées à hauteur de 80 à 100% en fonction de la nature des clients et de l'activité à laquelle ils se rapportent ;
- la position de l'abonné – actif ou résilié : les créances des clients résiliés sont dépréciées en totalité pour la part relative aux exercices antérieurs et à hauteur de 80 à 100%, en fonction de la nature des clients et de l'activité à laquelle ils se rapportent, pour la part des créances nées sur la période ;
- l'évolution du risque de non-recouvrement pour les impayés multiples de clients actifs.

Toutes les dépréciations des créances sont constituées nettes des avances sur consommations.

3.4. Autres actifs financiers

Les autres actifs financiers sont constitués des créances d'exploitation, des dépôts et gages, des prêts, des actifs financiers à la juste valeur par autres éléments du résultat global, de la trésorerie et des équivalents de trésorerie. Les équivalents de trésorerie comprennent les placements de trésorerie réalisables à très court terme, facilement convertibles en liquidités et exposés à un risque non significatif d'évolution de valeur.

La trésorerie présentée dans le tableau de flux de trésorerie inclut la trésorerie et les équivalents de trésorerie présentés à l'actif du bilan, ainsi que les découverts bancaires revêtant la nature de trésorerie.

Les méthodes suivantes sont appliquées aux actifs financiers :

- les créances, les dépôts et les gages sont comptabilisés à leur valeur nominale, l'effet de l'application de la méthode du coût amorti au taux d'intérêt effectif n'étant pas jugé significatif. Des dépréciations sont constatées sur la base des pertes attendues ;
- les actifs financiers à la juste valeur par autres éléments du résultat global sont comptabilisés à leur juste valeur, les variations de juste valeur étant comptabilisées en

capitaux propres, sur la ligne « autres éléments du résultat global » sans recyclage ultérieur en résultat ;

- les équivalents de trésorerie sont évalués à leur juste valeur, les variations de valeurs étant enregistrées en résultat financier de la période.

3.5. Passifs financiers

Les passifs financiers comprennent les dettes vis-à-vis des fournisseurs, les dettes financières, les instruments dérivés ayant une valeur négative et les dettes d'exploitation. En application d'IFRS 9, les dettes et les dettes financières sont évaluées initialement à leur juste valeur nette des coûts de transaction puis selon la méthode du coût amorti au taux effectif d'intérêt. La charge d'intérêt est comptabilisée en résultat financier de la période selon cette même méthode.

Les dettes financières telles que présentées à la note 17 comprennent les emprunts liés aux droits d'utilisation IFRS 16. Ces dettes de location sont inscrites au passif en contrepartie d'un droit d'utilisation d'un actif loué tel que décrit dans la note 3.2.4

3.6. Avantages au personnel

SODECI participe à des régimes postérieurs à l'emploi, incluant les régimes de retraites et d'indemnités de fin de carrière ainsi qu'à des régimes à long terme, incluant essentiellement les gratifications d'ancienneté.

Pour les régimes à cotisations définies, SODECI comptabilise en charges les cotisations à payer lorsqu'elles sont dues et aucune provision n'est comptabilisée, SODECI n'étant pas engagé au-delà des cotisations versées.

Pour les régimes des indemnités de fin de carrières et pour les autres avantages à long terme, les provisions sont déterminées en utilisant la méthode actuarielle des unités de crédits projetées qui prévoit que chaque période de service donne lieu à constatation d'une unité de droit à prestation et évalue séparément chacune de ces unités pour obtenir l'obligation finale.

Cette obligation finale est ensuite actualisée. Ces calculs intègrent principalement :

- une hypothèse d'âge de départ en retraite ;
- un taux d'actualisation ;
- un taux d'inflation ;
- des hypothèses d'augmentation de salaires et de taux de rotation du personnel ;
- Le taux de mortalité et le taux de rotation du personnel.

Les gains et pertes actuariels sont générés par les changements d'hypothèses ou des écarts d'expérience sur le calcul des engagements. Les écarts actuariels portant sur les engagements postérieurs à l'emploi (les indemnités de départ en retraite principalement) sont comptabilisés en autres éléments du résultat global. Ils ne sont pas recyclés en résultat par la suite. Les écarts actuariels portant sur les engagements à long terme sont comptabilisés immédiatement en résultat.

La charge représentative de l'évolution des engagements nets au titre des pensions et autres avantages postérieurs à l'emploi est comptabilisée en résultat opérationnel.

3.7. Provisions

Une provision est comptabilisée lorsque SODECI a une obligation à l'égard d'un tiers et qu'il est probable ou certain qu'elle provoquera une sortie de ressources au bénéfice de ce tiers, sans contrepartie au moins équivalente attendue de celui-ci.

Cette obligation peut être d'ordre légal, réglementaire ou contractuel.

L'estimation du montant figurant en provisions correspond à la sortie de ressources qu'il est probable que SODECI doit supporter pour éteindre son obligation. Si aucune évaluation fiable de ce montant ne peut être réalisée, aucune provision n'est comptabilisée ; une information est alors fournie dans les notes avec les états financiers.

Les passifs éventuels correspondent soit à des obligations potentielles résultant d'événements passés dont l'existence ne sera confirmée que par la survenance d'événements futurs incertains qui ne sont pas totalement sous le contrôle de l'entreprise ou à des obligations probables pour lesquelles la sortie de ressources ne l'est pas. Aucun passif éventuel n'a été identifié au titre des périodes présentées dans les présents états financiers.

Lorsque la société dispose d'un échéancier fiable et que l'effet de l'actualisation est significatif, les passifs sont actualisés.

3.8. Impôt sur les bénéfices

La charge d'impôt sur les bénéfices au compte de résultat comprend l'impôt à payer au titre de la période et l'impôt différé.

Les impôts différés sont constatés sur toutes les différences temporelles entre les valeurs comptables et fiscales des éléments d'actifs et de passifs, ainsi que sur les déficits fiscaux reportables. Les impôts différés actifs ne sont comptabilisés que si leur récupération est jugée probable.

Les impôts différés sont évalués au taux d'impôt adopté ou quasi adopté par les juridictions compétentes à la date de clôture, en fonction de l'échéance prévisionnelle de remboursement des différences temporelles. La règle du report variable est appliquée et l'effet de tout changement de taux d'imposition est comptabilisé dans le compte de résultat à l'exception de changements relatifs à des éléments comptabilisés directement en capitaux propres. Les impôts différés ne sont pas actualisés.

3.9. Produits des activités ordinaires

Les produits des activités ordinaires de SODECI incluent essentiellement :

- les produits liés aux activités de travaux de SODECI
Les contrats prévoient en général une obligation de performance unique correspondant à la réalisation d'un ouvrage. Le prix de l'ouvrage est prévu au contrat. Les contrats peuvent prévoir des pénalités de retard qui sont traitées comme une part variable du prix de transaction. L'obligation de performance est satisfaite en continu selon le critère d'IFRS 15.35b car le client contrôle l'actif au fur et à mesure de sa construction ;
- la rémunération des contrats d'assainissement de SODECI. Ce service est assuré en continu, et le chiffre d'affaires reconnu au fur et à mesure ;
- la rémunération de fermier de SODECI. Le client reçoit et consomme les avantages générés par la prestation (fourniture d'eau) au fur et à mesure. La rémunération du fermier sur la base du M3 est fixée par l'autorité concédante en application du mécanisme prévu au contrat. Le transfert du contrôle se fait en continu au fur et à mesure de la consommation du bien transféré (eau).

3.10. Estimation de l'eau en compteur

À la date d'arrêté, le volume d'eau vendu est estimé sur la base de production réelle et des historiques de rendement propres à chaque entité. En outre, cette estimation couvre une période réduite du fait de la périodicité courte de relevé des compteurs.

3.11. Résultat opérationnel courant

Le résultat opérationnel courant est défini par différence entre l'ensemble des charges et produits ne résultant pas des activités financières, des activités arrêtées ou en cours de cession et de l'impôt. Il exclut également les autres produits et charges opérationnels non courants.

3.12. Autres produits et charges opérationnels non courants

Les autres produits et charges opérationnels non courants correspondent aux produits et charges qui ne sont pas considérés comme normalement générés ou encourus dans le cadre des activités courantes de SODECI.

3.13. Incertitudes relatives aux traitements fiscaux

IFRIC 23 explique comment déterminer la position fiscale comptable en cas d'incertitude relative aux traitements fiscaux. L'interprétation exige que la Société :

- détermine si les positions fiscales incertaines sont évaluées séparément ou en tant que groupe;
- évalue s'il est probable qu'une administration fiscale acceptera un traitement fiscal incertain utilisé :
 - o dans l'affirmative, la Société doit déterminer sa position fiscale comptable en accord avec le traitement fiscal utilisé,
 - o dans la négative, la Société doit refléter l'effet de l'incertitude en déterminant sa position fiscale comptable suivant la méthode du montant le plus probable ou la méthode de la valeur attendue.

Les impacts de la norme sur les états financiers annuels de la Société sont non significatifs.

3.14. Principaux retraitements opérés par rapport aux comptes locaux

Depuis le 1er janvier 2018, le référentiel SYSCOHADA révisé s'applique dans les pays membres de l'espace OHADA (Organisation pour l'Harmonisation du Droit des affaires en Afrique) pour la tenue des comptes sociaux. Cette révision du référentiel converge vers les normes IFRS.

A partir du 1er janvier 2018, les retraitements du contrat d'affermage ainsi que des contrats de concession, tels qu'exposés en note 3.2.5 des présents états financiers, sont constatés directement dans les comptes locaux.

Les principaux retraitements subsistants entre les comptes locaux SYSCOHADA tels que ces comptes sont publiés par la société et les comptes établis selon le référentiel IFRS portent sur :

- le retraitement des produits et charges du Secteur : comme précisé en note 4, SODECI est une entité collectrice pour le « Secteur » ; les ressources collectées pour le compte du Secteur ainsi que les emplois liés sont exclus du compte de résultat (redevances, taxes et surtaxes collectées), la société ne supportant pas le risque de recouvrabilité lié à ces créances. Ces ressources et les emplois afférentes sont comptabilisés au bilan dans les comptes établis selon le référentiel local ;
- la comptabilisation des impôts différés actifs et passifs dans les comptes IFRS selon les principes décrits en note 3.8 des présents états financiers ;
- la comptabilisation en capitaux propres des écarts actuariels liés aux avantages au personnel telle que décrite en note 3.6 des présents états financiers ;
- La revalorisation de l'immeuble de placement à la juste valeur lors de la transition aux IFRS le 1er janvier 2018 ;
- la comptabilisation des impacts d'IFRS 16, à savoir la constatation en actifs corporels de droits d'utilisation et au passif d'obligations locatives long terme et court terme selon les principes décrits en note 3.2.4 la comptabilisation de dotations aux amortissements, de charges financières, l'annulation des charges de location et la comptabilisation du remboursement des obligations locatives en flux de trésorerie liés aux activités de financement.

4. Traitement des comptes du Secteur

Le secteur de l'eau potable en Côte d'Ivoire regroupe un ensemble d'acteurs institutionnels publics et privés qui concourent au fonctionnement du service public.

SODECI est une entité collectrice pour le secteur de l'eau en Côte d'Ivoire.

La totalité de la facturation de l'eau transite par le bilan de SODECI.

Les montants ainsi collectés sont soit reversés au Secteur dès encaissement des créances correspondantes, soit font l'objet d'une compensation avec les créances de l'Etat. Dans ce dernier cas, la compensation des créances et des dettes figurant au bilan est comptabilisée sur la base des accords signés entre les parties.

Les impacts des opérations réalisées pour le compte du Secteur sur le bilan sont décrits ci-après :

- Impacts sur les postes de l'actif du bilan :

<p>Créances clients</p>	<p>Les créances clients intègrent les factures émises pour le compte du Secteur au titre des ventes d'eau et non encaissées à la clôture de l'exercice. Le risque de contrepartie relatif aux créances clients du Secteur est supporté par le Secteur. Ainsi, ces créances ne font pas l'objet de dépréciation dans les comptes.</p> <p>Ces créances intègrent également :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Les rémunérations fermières non encaissées à la clôture de l'exercice ; - Les créances dues par le Secteur au titre des activités travaux.
<p>Autres débiteurs</p>	<p>Créances sur l'Etat :</p> <p>Les créances du Secteur sur l'Etat intégrant les redevances d'exploitation dues par le Secteur.</p>
<p>Trésorerie</p>	<p>La trésorerie intègre le déficit ou l'excédent de trésorerie du Secteur résultant du besoin ou de l'excédent en fonds de roulement de celui-ci découlant des en-cours gérés pour son compte.</p>

- Impacts sur les postes du passif du bilan :

<p>Autres Crédeurs</p>	<p>Autres dettes courantes :</p> <p>Les autres dettes intègrent :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Les surtaxes à payer et liées aux factures clients non encaissées à la clôture de l'exercice.
-------------------------------	--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

5. Estimations de la direction

La préparation des états financiers selon le référentiel IFRS nécessite de la part de la direction l'exercice du jugement, d'effectuer des estimations et de faire des hypothèses qui ont un impact sur l'application des méthodes comptables et sur les montants des actifs et des passifs, des produits et des charges. Les estimations et les hypothèses sous-jacentes sont réalisées à partir de l'expérience passée et d'autres facteurs considérés comme raisonnables au vu des circonstances. Elles servent ainsi de base à l'exercice du jugement rendu nécessaire à la détermination des valeurs comptables

d'actifs et de passifs, qui ne peuvent être obtenues directement à partir d'autres sources. Les valeurs réelles peuvent être différentes des valeurs estimées.

Les estimations et les hypothèses sous-jacentes sont réexaminées de façon continue. L'impact des changements d'estimation comptable est comptabilisé au cours de la période du changement s'il n'affecte que cette période ou au cours de la période du changement et des périodes ultérieures si celles-ci sont également affectées par le changement.

Les estimations et hypothèses sont notamment sensibles en matière d'évaluation :

- des passifs incluant les instruments dérivés et les avantages au personnel ;
- de test de dépréciation des actifs ;
- des provisions ;
- de la part du chiffre d'affaires correspondant à l'eau en compteur et la rémunération y afférente à la date d'arrêté des états financiers tel que décrit en note 3.8 « Estimation de l'eau en compteur » et la rémunération y afférente qui sont largement fondées sur des estimations de résultat et de flux de trésorerie.
- de la qualification de partenariat de la participation dans GS2E
- de l'immeuble locatif en tant qu'immeuble de placement

Durée des contrats de location

SODECI détermine la durée d'un contrat de location comme étant le temps pour lequel le contrat de location est non résiliable, auquel s'ajoutent les intervalles visés par :

- o toute option de prolongation du contrat que le preneur a la certitude raisonnable d'exercer ;
- o toute option de résiliation du contrat de location que le preneur a la certitude raisonnable de ne pas exercer.

La norme précise que le contrat n'est plus exécutoire lorsque le preneur et le bailleur ont chacun le droit de résilier le contrat de location sans l'accord de l'autre partie et en ne s'exposant, tout au plus, qu'à une pénalité négligeable. De ce fait, SODECI a considéré que le preneur détient une option de prolongation dès lors qu'un contrat inclut une clause mentionnant que le bailleur peut s'opposer au droit au renouvellement du bail en réglant au locataire une indemnité d'éviction. L'opposition au droit au renouvellement étant considérée peu probable au vu des indemnités devant être versées. SODECI a estimé dans ce cas de figure qu'il y avait une certitude raisonnable d'exercer l'option de prolongation. La date de fin de contrat est alors estimée comme étant celle de la fin du contrat de concession ou d'affermage, date à laquelle les contrats seront transférés au nouveau fermier.

La société comptabilise ses contrats d'un an renouvelables par tacite reconduction et ne contenant aucune clause de versement d'indemnité au preneur directement en compte de résultat. Ces contrats présentent, en effet un horizon d'engagement économique inférieur à un an.

Instruments financiers

IFRS 9 " Instruments financiers " expose les dispositions à suivre pour la comptabilisation et l'évaluation des actifs, passifs financiers et de certains contrats d'achat ou vente d'éléments non financiers.

Phase I – Classement et évaluation des actifs financiers
Les dispositions d'IFRS 9 quant à la classification et l'évaluation des actifs financiers sont basées sur le modèle de gestion de l'entreprise et des caractéristiques contractuelles des actifs financiers.

Lors de la mise en œuvre de cette norme, La Société a procédé à la revue des caractéristiques, notamment de rémunération, de ses actifs financiers. Du fait de la pratique de la Société dans la gestion de ses actifs financiers ne détenant pas d'instruments financiers complexes, il a été conclu que l'ensemble des actifs financiers de la Société respectait le critère " Solely Payment of Principal and Interests (SPPI) " tel que défini par IFRS 9. Les actifs financiers comptabilisés au coût amorti selon IAS 39 n'ont donc pas connu de changement de méthode comptable lors de la première application d'IFRS 9.

La Société a également procédé à une revue de son portefeuille d'instruments de capitaux propres, constitué principalement de titres de participations non consolidés, afin de déterminer la méthode d'évaluation de chaque titre (soit à la juste valeur par résultat, soit à la juste valeur par capitaux propres). Les titres présents en portefeuille au 1er janvier 2018 ont été évalués à leur valeur comptable telle qu'elle figurait dans les états financiers SYSCOHADA à la date de transition.

Pour les actions de sociétés cotées, cette juste valeur est déterminée sur la base du cours de Bourse à la date de clôture. Pour les titres non cotés, si la juste valeur n'est pas déterminable de façon fiable à chaque clôture, ils sont maintenus au bilan à leur juste valeur initiale, c'est-à-dire à leur coût d'acquisition majoré des frais de transaction, ajusté d'éventuels gains ou pertes de valeur déterminés par une analyse de la variation de la quote-part des capitaux propres détenus.

Les prêts et créances sont dorénavant classés en " Actifs financiers au coût amorti " et les actifs disponibles à la vente sont classés en " Instruments de capitaux propres " et demeurent présentés au bilan en " Autres actifs financiers ".

Les actifs financiers de la Société sont essentiellement constitués des créances sur les abonnés et des créances fiscales. Ces actifs ne portent pas intérêts et sont recouverts à court terme. En conséquence, La Société les évalue à leur valeur nominale déduction faite de leur dépréciation.

Phase II – Modèle de dépréciation des actifs financiers

La norme a également fait évoluer les modalités de dépréciation des actifs financiers de la Société puisque IFRS 9 impose un modèle désormais basé sur les pertes attendues. Une analyse des portefeuilles de créances commerciales et financières, ainsi que des prêts octroyés, notamment à des sociétés mises en équivalence, a été menée.

La Société a opté pour la méthode simplifiée pour mesurer les dépréciations relatives à ses créances commerciales. Le risque de crédit lié aux créances financières et aux prêts a été mesuré selon les dispositions du modèle complet d'IFRS 9. Aucune hausse significative du risque de crédit n'a été identifiée.

Afin d'estimer le risque de non-recouvrement des actifs financiers de la Société, une analyse des pertes constatées sur l'exercice sera conduite annuellement afin d'ajuster éventuellement les taux de dépréciation.

Phase III – Comptabilité de couverture

Les dispositions d'IFRS 9 permettent de comptabiliser la variation de valeur de l'ensemble des coûts de couverture (report/déport, swap de base et primes d'options) en autres éléments du résultat global et de les recycler par résultat linéairement en cas de couverture d'une période de temps ou, dans le cas d'une couverture de transaction, au même rythme que la reconnaissance de l'opération couverte.

La Société n'enregistre pas d'opérations de couverture.

Informations sectorielles

Conformément à la norme IFRS 8 Secteurs opérationnels, un secteur opérationnel est une composante d'une entité :

- a) qui se livre à des activités à partir desquelles elle est susceptible d'acquérir des produits d'activités ordinaires et d'encourir des charges ;
- b) dont les résultats opérationnels sont régulièrement examinés par le principal décideur opérationnel de l'entité en vue de prendre des décisions en matière de ressources à affecter au secteur et d'évaluer sa performance ; et

- c) pour laquelle des informations financières isolées sont disponibles.

Le secteur opérationnel ainsi identifié et suivi par le management de la Société est relatif aux prestations de production, de transport et de distribution d'eau dans le cadre d'un contrat de concession.

Ainsi, ont été présentés les produits des activités ordinaires provenant des clients externes que sont les abonnés au service concédé.

La SODECI ne dispose que d'une seule unité de trésorerie au regard de tout ce qui précède.

Evaluation à la juste valeur

Les instruments financiers évalués à la juste valeur sont classés dans un des trois niveaux hiérarchiques, décrits ci-dessous, aux fins de présentation. La juste valeur est définie comme le prix qui serait reçu pour la vente d'un actif ou payé pour le transfert d'un passif lors d'une transaction normale entre des intervenants du marché à la date d'évaluation.

Chacun des niveaux reflète les données d'entrée utilisées pour évaluer la juste valeur des actifs et passifs :

Niveau 1 – Données d'entrée correspondant à des prix cotés non ajustés d'instruments identiques sur des marchés actifs.

Niveau 2 – Données d'entrée autres que les prix cotés visés au niveau 1, qui sont observables pour l'actif ou le passif, directement ou indirectement.

Niveau 3 – Données d'entrée utilisées dans la technique d'évaluation qui ne sont pas fondées sur des données observables sur le marché au moment de la détermination de la juste valeur des instruments.

La hiérarchie qui s'applique dans le cadre de la détermination de la juste valeur exige l'utilisation de données observables sur le marché chaque fois que de telles données existent. Un instrument financier est classé en fonction de la donnée d'entrée du niveau le plus bas qui a une importance dans l'évaluation de la juste valeur.

6. Immobilisations incorporelles

(en millions de Francs CFA)	Immobilisations incorporelles
Valeur Brute au 1er Janvier 2023	6 040
Acquisitions	-
Reclassements	331
Valeur Brute au 31 Décembre 2023	6 371
Acquisitions	-
Reclassements et autres variations	-
Valeur Brute au 31 Décembre 2024	6 371
Amortissement et dépréciation au 1er Janvier 2023	(5 006)
Amortissements	(314)
Amortissement et dépréciation au 31 Décembre 2023	(5 320)
Amortissements	(323)
Valeur Brute au 31 Décembre 2024	(5 643)
Valeur Nette au 31 Décembre 2023	1 051
Valeur Nette au 31 Décembre 2024	727

Au 31 décembre 2024, les immobilisations incorporelles s'élèvent à 727 MFCFA. On observe une baisse par rapport à fin décembre 2023 de -323 MFCFA. Cette baisse s'explique par l'absence d'acquisition en 2024 avec une poursuite des amortissements des immobilisations incorporelles déjà existantes.

Le logiciel SAPHIR V3 est un outil de gestion clientèle de l'activité Eau. Il centralise les informations sur les abonnées, les références abonnées (données techniques, commerciales), la facturation (émission), les archives de documents (contrats, factures éditées). Il est amorti sur 7 ans à compter du 01/01/2020. Au 31/12/2024, il s'élève en valeur nette à 401 MFCFA.

7. Actifs au titre des droits d'utilisation

(en millions de Francs CFA)	Matériel de transport en crédit-bail	Immeubles de bureaux - droits d'utilisation	Actifs au titre des droits d'utilisation IFRS16
Valeur Brute au 1er Janvier 2023	13 772	1 440	15 212
Activation de contrats	3 176	-	3 176
Cessions, mises au rebut	(760)	-	(760)
Reclassements et autres variations	373	-	373
Valeur Brute au 31 Décembre 2023	16 562	1 440	18 002
Activation de contrats	2 127	(141)	1 986
Cessions, mises au rebut	(1 501)	-	(1 501)
Reclassements et autres variations	48	-	48
Valeur Brute au 31 Décembre 2024	17 236	1 299	18 535
Amortissements et dépréciations au 1er Janvier 2023	(8 197)	(50)	(8 247)
Amortissements	(2 853)	(96)	(2 948)
Reprises sur cessions, mises au rebut	-	-	-
Amortissements et dépréciations au 31 Décembre 2023	(11 050)	(146)	(11 196)
Amortissements	(3 085)	(86)	(3 171)
Amortissements et dépréciations au 31 Décembre 2024	(14 135)	(232)	(14 367)
Valeur Nette au 31 Décembre 2023	5 512	1 294	6 806
Valeur Nette au 31 Décembre 2024	3 101	1 067	4 168

La valeur brute au 31/12/2024 s'élève à 18 535 MFCFA (contre 18 002 MFCFA en 2023) et comprend des crédits-baux de véhicules pour 17 236 MFCFA (contre 16 562 MFCFA en 2023) et des contrats de location de bâtiments pour 1 299 MFCFA (contre 1 440 MFCFA en 2023).

8. Immobilisations corporelles

(en millions de Francs CFA)	Terrains	Constructions	Installations tech, matériel & outillage	Immobilisations corporelles en cours	Total immobilisations corporelles
Valeur Brute au 1er Janvier 2023	578	26 575	61 935	4 673	93 761
Reclassement locations financement	-	67	5 280	2 350	7 696
Cessions, mises au rebut	-	-	(1 873)	-	(1 873)
Reclassements	-	851	2 043	(3 598)	(704)
Valeur Brute au 31 Décembre 2023	578	27 493	67 384	3 425	98 881
Acquisitions	-	85	4 026	5 438	9 549
Cessions, mises au rebut	-	(40)	(7 162)	-	(7 202)
Reclassements et autres variations	-	893	1 295	(2 236)	(48)
Valeur Brute au 31 Décembre 2024	578	28 431	65 543	6 627	101 180
Amortissements et dépréciations au 1er Janvier 2023	-	(20 315)	(35 282)	-	(55 598)
Amortissements	-	(1 041)	(5 251)	-	(6 292)
Reprises sur cessions, mises au rebut	-	-	2 370	-	2 370
Amortissements et dépréciations au 31 Décembre 2023	-	(21 356)	(38 163)	-	(59 519)
Amortissements	-	(1 059)	(5 494)	-	(6 553)
Reprises sur cessions, mises au rebut	-	40	8 338	-	8 378
Amortissements et dépréciations au 31 Décembre 2024	-	(22 375)	(35 319)	-	(57 694)
Valeur Nette au 31 Décembre 2023	578	6 137	29 221	3 425	39 362
Valeur Nette au 31 Décembre 2024	578	6 056	30 224	6 627	43 485

Le montant des immobilisations corporelles nettes s'établit à 43 485 MFCFA au 31 décembre 2024. Il croit comparativement à fin décembre 2023 de 9,48 %, soit (+4 124 MFCFA).

Cette augmentation s'explique avec le niveau des acquisitions des immobilisations corporelles en cours de la période.

9. Immeubles de placement

Les immeubles de placement s'établissent à 3 453 millions de FCFA et correspondent à la partie de l'immeuble de SODECI loué à la CIE.

(en millions de Francs CFA)	31 Décembre 2023	31 Décembre 2022
Immeubles de placement	5 312	5 312
Amt/Dép. immeubles de placement	(1 859)	(1 594)
Immeubles de placement - valeur nette	3 453	3 718

10. Autres actifs financiers non courants

(en millions de Francs CFA)	31 Décembre 2024	31 Décembre 2023
Titres de participation (1)	301	301
Dépôts, prêts cautionnements et autres créances au coût amorti	11 545	3 136
Actifs financiers non courants	11 545	3 136

La hausse de +8 409 millions de FCFA sur l'exercice provient de l'augmentation des prêts, cautionnements et autres créances. Cette augmentation est principalement due aux titres reçus de l'État pour le règlement des écarts de tarifs.

(1) SODECI détient des titres de participation de la société GS2E à hauteur de 33%, pour une valeur de 211 millions de francs CFA ainsi que de la société SGA2E à hauteur de 40%, pour une valeur de 90 millions de francs CFA.

La quote-part, du chiffre d'affaires des sociétés GS2E, 5 067 millions de FCFA (en intégration proportionnelle), et SGA2E, (nul car mise en équivalence), toutes les deux détenues par SODECI ne représentent que 2,9% de son chiffre d'affaires. Par conséquent, SODECI a décidé de ne pas les consolider du fait de leur importance négligeable dans ses chiffres d'où l'absence de la présentation des intérêts de SODECI dans ses sociétés.

11. Stocks

Les stocks incluent essentiellement des pièces de rechange, des canalisations, des kits de branchement, des compteurs, des produits de traitement et des combustibles tels que détaillés ci-dessous :

(en millions de Francs CFA)	31 Décembre 2024	31 Décembre 2023
Stocks de combustibles	76	45
Stocks de pièces de rechange	6 487	5 436
Matériel de réseau hydraulique	18 889	24 032
Produits de traitement	1 001	1 951
Divers	597	528
Stocks bruts	27 049	31 993
Dépréciation des stocks	(524)	(589)
Stocks nets	26 525	31 403

Au 31 décembre 2024, les stocks et encours sont en baisse de 4 878 MCFA principalement en raison de la baisse de stock de matériel de réseau hydraulique. Cette diminution résulte des actions d'optimisation mises en place et de la réduction du délai de rotation des stocks.

12. Créances clients

(en millions de Francs CFA)	31 Décembre 2024	31 Décembre 2023
Clients et comptes rattachés	263 073	239 257
Dép. clients et comptes rattachés	(54 415)	(48 699)
Total Créances clients	208 658	190 558

Le montant des créances clients est en hausse de 18,1 milliards de francs CFA par rapport à fin 2023. Cette évolution s'explique par l'augmentation du niveau des créances clients Eau et Projets.

L'antériorité des créances clients et comptes rattachés (hors factures à établir) est la suivante :

(en millions de Francs CFA)	31 Décembre 2024	31 Décembre 2023
A moins d'un an	154 014	92 046
Entre un et cinq ans	18 889	60 989
A plus de cinq ans	90 170	86 222
Total Créances clients et comptes rattachés	263 073	239 257

(en millions de Francs CFA)	31 Décembre 2024	31 Décembre 2023
Clients Privés	197 107	183 093
<i>dont Eau</i>	158 409	162 248
<i>dont Travaux</i>	38 698	20 845
Etat	65 966	56 164
<i>dont Eau</i>	25 899	25 422
<i>dont Travaux</i>	40 067	30 742
Total	263 073	239 257

Sous total Eau	31 Décembre 2024	31 Décembre 2023
Part Etat	90 311	86 854
Part SODECI	93 997	100 816

13. Autres débiteurs

Les autres débiteurs s'analysent comme suit :

(en millions de Francs CFA)	31 Décembre 2024	31 Décembre 2023
Fournisseurs - Avances et acomptes versés	1 948	5 875
Créances sur personnel & org. sociaux	639	534
Créances de l'Etat et organismes publics	30 907	24 860
Créances d'exploitation diverses	50 919	72 782
Autres créances courantes	830	1 082
Autres débiteurs	85 243	105 134

Le montant des autres débiteurs est en baisse de 19,9 milliards. Cette variation s'explique principalement par :

- Une baisse de 21,9 milliards de FCFA des créances d'exploitation diverses correspondant essentiellement à la diminution du déficit du secteur eau ;
- Une hausse de 6,0 milliards de FCFA de créances de l'état et organismes publics

14. Autres actifs courants

Les autres actifs courants s'analysent comme suit :

(en millions de Francs CFA)	31 Décembre 2024	31 Décembre 2023
Charges constatées d'avance	109	608
Total	109	608

15. Trésorerie

La trésorerie s'analyse comme suit :

(en millions de Francs CFA)	31 Décembre 2024	31 Décembre 2023
Dont :		
Trésorerie et équivalents de trésorerie dont :		
Disponibilités	45 279	4 092
Caisse	33	10
VMP	140	(4)
Trésorerie passive - Découverts bancaires	(14 626)	(14 006)
Trésorerie de clôture	30 828	(9 909)
Flux de trésorerie liés aux activités opérationnelles	(10 882)	15 124
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement	56 791	(9 602)
Flux de trésorerie liés aux activités de financement	(5 172)	(6 434)
Variation nette de la trésorerie	40 736	(912)
Trésorerie d'ouverture	(9 909)	(8 996)
Variation de trésorerie	40 737	(913)
Trésorerie de clôture	30 828	(9 909)

16. Capitaux propres

(nombre de parts)	Actions ordinaires
Actions émises au 1er Janvier 2023	9 000 000
Actions émises au 31 Décembre 2023	9 000 000
Actions émises au 31 Décembre 2024	9 000 000

En 2023 et 2024, le capital social de SODECI se décompose en 9 millions d'actions ayant une valeur nominale de 500 francs CFA. Le nombre d'action en circulation est inchangée et ne comprend aucune action dilutive.

Le cours de l'action SODECI au 31 décembre 2024 s'établit à 5 685 FCFA, contre 4 770 FCFA au 31 décembre 2023, soit une capitalisation boursière de 51 165 MFCFA pour des capitaux propres s'élevant à 25 716 MFCFA d'où une absence de dépréciation d'actifs.

Les réserves s'établissent à 16,0 milliards de FCFA contre 14,7 milliards de FCFA en 2023 et comprennent 3,8 milliards de FCFA de réserve légale non distribuable.

Au bénéfice net de 3 560 488 330 FCFA, s'ajoute le report à nouveau antérieur de 2 335 894 674 FCFA donnant un disponible de 5 896 383 004 FCFA, qu'il est proposé d'affecter de la manière suivante (décision du CA du 16 avril 2025) :

- Distribution de dividende : 3 600 000 000 FCFA ;
- Report à nouveau : 2 296 383 004 FCFA.

Le dividende brut par action serait alors égal à 400 FCFA, soit 360 FCFA de dividende net.

17. Dettes financières

17.1. Analyse par flux

(en millions de Francs CFA)	Emprunts auprès établis. de crédit	Emprunts liés aux droits d'utilisation IFRS 16	Autres emprunts et dettes assimilées	Intérêts courus	Concours bancaires et financement court terme	Dettes financières
1er Janvier 2022	4 868	8 608	(0)	27	74 622	88 124
Augmentation	5 000	3 176	1 649	-	-	9 825
Diminution	(5 376)	(3 598)	(1 649)	-	-	(10 623)
Reclassement et autres mouvements	0	0	-	-	-	0
Variation nette	-	-	-	(4)	(5 778)	(5 783)
31 Décembre 2023	4 492	8 186	(0)	22	68 844	81 544
Augmentation	-	4 973	98	-	-	5 071
Diminution	(1 593)	(2 095)	(98)	-	-	(3 786)
Variation nette	-	-	-	(8)	1 663	1 655
31 Décembre 2024	2 899	11 064	0	14	70 507	84 484

Les concours bancaires et financement court terme ont variés de +1 663 MFCFA afin de couvrir les besoins générés par le secteur de l'eau potable et le financement des investissements. Les sorties de trésorerie relatives aux contrats de location s'élèvent à -2 095 MFCFA.

17.2. Analyse par nature (courant et non courant)

Les dettes financières de SODECI s'analysent comme suit :

(en millions de Francs CFA)	31 Décembre 2024	Courant	Non courant
Emprunts auprès établis. de crédit	2 899	1 701	1 198
Emprunts liés aux droits d'utilisation IFRS 16	11 064	4 761	6 303
Intérêts courus	14	14	-
Concours bancaires	70 507	70 507	-
Dettes financières	84 484	76 984	7 501

(en millions de Francs CFA)	31 Décembre 2023	Courant	Non courant
Emprunts auprès établis. de crédit	4 492	1 730	2 762
Emprunts liés aux droits d'utilisation IFRS 16	8 186	3 719	4 467
Intérêts courus	22	22	-
Concours bancaires	68 837	68 837	-
Dettes financières	81 537	74 309	7 228

Les dettes financières sont contractées auprès des banques locales (BNI, ORABANK, SGCI, BRIDGE BANK) pour couvrir les besoins d'exploitation.

Ventilation des dettes financières par échéance

La ventilation par échéance du total des dettes financières est la suivante :

(en millions de Francs CFA)	31 Décembre 2024	31 Décembre 2023
A moins d'un an	76 984	74 309
Entre un et cinq ans	7 501	6 375
A plus de 5 ans	0	853
Total dettes financières	84 484	81 537

18. Avantages au personnel

La provision pour avantages au personnel comprend la provision pour avantages postérieurs à l'emploi et la provision pour avantages à long terme :

18.1. Avantages postérieurs à l'emploi

La provision pour engagement de retraite correspond au régime d'indemnité de départ en retraite (IDR). La variation de la provision comptabilisée au bilan s'analyse comme suit :

(en millions de Francs CFA)	31 Décembre 2024	31 Décembre 2023
Avantages postérieurs à l'emploi	4 280	3 809
Avantages à long terme	1 045	922
Avantages au personnel	5 324	4 731

(en millions de Francs CFA)	Valeur actualisée de l'obligation (DBO) 2024	Valeur actualisée de l'obligation (DBO) 2023
Ouverture	3 809	3 208
Coût des services rendus	650	720
Charges d'intérêts	53	54
Prestations versées	(218)	(116)
Gains et pertes actuariels et autres mouvements	(14)	(57)
Clôture	4 280	3 809

18.2. Autres avantages à long terme

La provision pour engagement de retraite correspond au régime d'indemnité de départ en retraite (IDR). La variation de la provision comptabilisée au bilan s'analyse comme suit :

(en millions de Francs CFA)	Valeur actualisée de l'obligation (DBO) 2024	Valeur actualisée de l'obligation (DBO) 2023
Ouverture	922	932
Coût des services rendus	119	155
Charge d'intérêts	8	17
Prestations versées	(5)	(182)
Clôture	1 045	922

Les autres avantages à long terme intègrent essentiellement les médailles du travail.

18.3. Hypothèses actuarielles

Les hypothèses actuarielles sont déterminées par entité juridique en fonction des observations historiques (taux de turn-over, taux de progression des salaires). Les principales hypothèses actuarielles retenues pour l'exercice clos au 31 décembre 2024 sont les suivantes :

Synthèse des engagements	SODECI
Taux d'actualisation	6,00%
Taux de turn-over	1,00%
Taux de progression des salaires	3,00%
Table de mortalité	Table CIMA 96

Pour l'exercice clos au 31 décembre 2023, les principales hypothèses actuarielles retenues étaient :

Synthèse des engagements	SODECI
Taux d'actualisation	6,00%
Taux de turn-over	1,00%
Taux de progression des salaires	3,00%
Table de mortalité	Table CIMA 96

19. Provisions

La variation des provisions sur l'exercice comprend les éléments suivants :

(en millions de Francs CFA)	Provision pour litiges	Autres provisions pour risques	Total
1er Janvier 2023	385	2 784	3 169
Dotations	23	2 770	2 793
Reprises utilisées	(20)		(20)
31 Décembre 2023	389	5 554	5 943
Dotations	18	96	114
Reprises utilisées	(17)	-	(17)
31 Décembre 2024	390	5 649	6 040

Les provisions augmentent de 97 MFCA entre 2023 et 2024. Les principaux mouvements de la période concernent les provisions pour risques pour contrôle fiscaux (dotations de 66 MFCFA sur l'exercice 2024).

20. Dettes fournisseurs et comptes rattachés

Les dettes fournisseurs s'élèvent à 200,0 milliards de francs CFA au 31 décembre 2024, soit une augmentation de 33,3 milliards de francs CFA par rapport au 31 décembre 2023. Cette augmentation est à mettre en lien avec l'allongement des délais de paiement des dettes fournisseurs imposée par la situation de trésorerie.

21. Impôts différés

(en millions de Francs CFA)	1er Janvier 2023	Résultat	OCI	31 Décembre 2023	Résultat	OCI	31 Décembre 2024
Immeubles de placement	(996)	66		(930)	66		(864)
Avantages au personnel	1 301	204	(14)	1 491	227	(4)	1 715
Provisions non déductibles	2 446	1 769		4 215	271		4 486
Autres différences temporaires	(466)	(850)		(1 316)	139		(1 177)
Total impôts différés	2 285	1 189	(14)	3 461	702	(4)	4 160

La hausse de l'impôt différé est l'effet conjugué de l'augmentation des autres provisions non déductibles et de la provision pour engagement de retraite (revalorisation du minima catégoriel).

Les impôts différés correspondent principalement à une créance d'impôt future relative à la déductibilité des avantages aux personnels, aux provisions pour dépréciation d'actif circulant compensé par la différence entre la valeur de l'immeuble de placement et sa valeur fiscale.

22. Autres créditeurs

Les autres créditeurs s'analysent comme suit :

(en millions de Francs CFA)	31 Décembre 2024	31 Décembre 2023
Dettes sociales	7 547	6 119
Dettes vis-à-vis de l'Etat	22 857	20 707
Autres dettes	57 796	49 950
Autres créditeurs	88 200	76 776

Les dettes fiscales portent principalement sur la TVA non encaissée par conséquent non exigible.

23. Dettes d'impôts exigibles

Les dettes d'impôts exigibles sont en baisse de -989 millions de FCFA dont 4 442 millions de FCFA de paiement de l'impôt 2023 sur les BIC et 2 369 millions de FCFA d'impôt sur les BIC 2024 à payer. Elles s'élèvent à 3 467 millions de FCFA en 2024 contre 4 456 millions de FCFA en 2023.

24. Autres passifs d'exploitation courants

Les autres passifs courants s'analysent comme suit :

(en millions de Francs CFA)	31 Décembre 2024	31 Décembre 2023
Clients- Avances et acomptes reçus	18 462	21 380
Produits constatés d'avance et autres comptes de régularisation	263	7
Dettes sur acquisition d'actifs - courant	1 425	1 198
Passifs courants	20 150	22 586

Les passifs courants s'établissent à 20 150 millions de FCFA contre 22 586 millions de FCFA à fin décembre 2023 principalement liée à la baisse des avances et acomptes reçus en lien avec l'évolution du niveau de l'activité.

25. Produits des activités ordinaires

Les produits des activités ordinaires s'analysent comme suit :

(en millions de Francs CFA)	31 Décembre 2024	31 Décembre 2023
Eau	121 112	101 839
Travaux de branchement	14 282	13 414
Travaux divers	25 833	49 610
Assainissement	3 857	2 641
Prestation de service	2 207	2 992
Divers	4 944	4 962
Produits des activités ordinaires	172 235	175 458

Le chiffre d'affaires à fin décembre 2024 est en baisse de 3 223 MFCFA par rapport à celui à fin décembre 2023 en raison des variations suivantes :

- La hausse de l'activité Eau (+ 19 273 MFCFA) liée à :
 - la croissance des volumes d'eau facturés induite par l'augmentation de la production (+ 12 181 MFCFA) ;
 - la refacturation de l'écart de tarif sur l'achat des volumes d'eau de la Mé (+ 1 412 MFCFA). Au 31 Décembre 2024, le coût d'achat moyen du m³ d'eau acheté à l'usine de la Mé est de 345 FCFA ;
 - la refacturation de l'écart de tarif sur l'achat des volumes d'eau de l'usine de Bouaké (+ 4 059 MFCFA) sans équivalent en 2023. Au 31 Décembre 2024, le coût d'achat moyen du m³ d'eau acheté à l'usine de Bouaké est de 798 FCFA ;
 - la refacturation de l'écart de tarif sur l'achat des volumes d'eau de l'usine de San Pédro (+ 1 621 MFCFA) sans équivalent en 2023. Au 31 Décembre 2024, le coût d'achat moyen du m³ d'eau acheté à l'usine de San Pédro est de 400 FCFA ;
- La baisse du chiffre d'affaires Travaux (- 14 983 MFCFA) qui s'observe essentiellement sur les travaux FDE avec la réalisation de certains chantiers en 2023 sans équivalent en 2024 ;
- Le retrait du chiffre d'affaires du projet Hydraulique Villageoise (- 3 001 MFCFA) découlant d'une baisse observée sur les composantes pose et réparation avec la fin d'exécution des différents marchés contractés dans le cadre de ce projet. Nous notons la réparation de 906 pompes en 2024 contre 4 395 pompes réparées en 2023. Au niveau de la composante Remplacement, on note 221 pompes remplacées contre 449 pompes remplacées ;

- L'absence de chiffre d'affaires pour le projet PRIS/APTF en 2024 (- 5 793 MFCFA) en lien avec la fin du projet en 2023 ;
- La croissance de l'Activité Branchements (+ 868 MFCFA) en lien avec une hausse des branchements réalisés en 2024 ;
- La hausse du chiffre d'affaires de l'activité Assainissement (+ 1 216 MFCFA) observée d'une part sur la redevance avec la croissance des volumes d'eau facturés et d'autre part sur l'évolution des travaux d'assainissement ;
- Le retrait des Services vendus (- 785 MFCFA) découlant du retrait des frais de police ;
- La stabilité des Autres prestations.

26. Achats consommés

Les achats consommés intègrent principalement :

- les fournitures et matériaux utilisés dans le cadre de l'activité travaux, de maintenance, de raccordement et de branchement ;
- les matières consommées dans le cadre de la production d'eau ainsi que de l'entretien des matériels et ouvrages d'exploitation.

Pour l'exercice clos au 31 décembre 2024, les achats consommés s'élèvent à 76 386 millions de francs CFA, contre 76 443 millions de francs CFA au 31 décembre 2023.

27. Charges externes

Les charges externes intègrent notamment :

- les coûts de sous-traitance dans le cadre de l'activité travaux ;
- les charges de location pour les contrats n'entrant pas dans le scope d'IFRS 16 . Elles s'élèvent à 1,9 milliards de FCFA en 2024 contre 1,5 milliards de FCFA en 2023 et comprennent principalement des contrats de services sur des véhicules et des contrats court-terme ;
- les frais de mission et de déplacement ;
- les charges d'assurance et les honoraires ;
- les coûts d'inspections.

Les charges externes s'élèvent à 42,4 milliards de francs CFA en 2024 contre 47,2 milliards de francs CFA en 2023. La baisse de - 4,8 milliards de francs CFA des charges externes s'explique principalement par la baisse des charges de sous-traitance en lien avec l'évolution du chiffre d'affaires Travaux.

28. Charges de personnel

Les charges de personnel sont en hausse de 2 239 millions de francs CFA.

(en millions de Francs CFA)	31 Décembre 2024	31 Décembre 2023
Salaires et traitements	(26 363)	(24 124)
Total des charges de personnel	(26 363)	(24 124)

L'effectif salarié de SODECI pour les exercices clos aux 31 décembre 2024 et 2023 s'établit comme suit :

	Total
<u>Effectif 2024</u>	
CDI	3 043
CDD	199
Total 2023	3 242
<u>Effectif 2023</u>	
CDI	3 052
CDD	123
Total 2022	3 175

29. Impôts et taxes

Les impôts et taxes incluent les taxes foncières et patentes.

Ce poste passe de 3,8 milliards de francs CFA en 2023 à 3,0 milliards de francs CFA en 2024 soit une baisse de 0,8 milliard de francs CFA. Par rapport à 2023, la baisse observée s'explique principalement par un retrait sur les impôts sur salaires.

30. Dotations/Reprises Amortissements et Provisions – nets

(en millions de Francs CFA)	31 Décembre 2024	31 Décembre 2023
<i>Dotations D&A - Immos incorporelles</i>	(323)	(314)
<i>Dotations D&A - Immos corporelles</i>	(9 788)	(9 301)
<i>Dotations D&A - Droits d'utilisation</i>	(86)	(96)
Dotations aux amortissements et dépréciations	(10 197)	(9 711)
<i>Dotation aux PRC</i>	(945)	(3 796)
<i>Dotation aux dépréciations de stock de MP</i>	0	(56)
<i>Reprise de PRC</i>	254	375
Dotations aux provisions nettes (hors créances commerciales)	(625)	(3 478)
<i>Dotation aux dépréciations des créances</i>	(7 017)	(1 690)
<i>Reprises des dépréciations des créances</i>	1 367	1 018
Provisions nettes sur créances commerciales	(5 650)	(672)
Dotations / Reprise d'amortissement et Provisions - Nets	(16 472)	(13 861)
Variation des provisions sur actifs circulants en variation de BFR au TFT	5 650	728
Autres différences non matérielles	(195)	(110)
Amortissements et provisions du TFT	(11 017)	(13 243)

31. Autres produits et charges d'exploitation

(en millions de Francs CFA)	31 Décembre 2024	31 Décembre 2023
Autres produits d'exploitation	146	118
Autres charges d'exploitation	(577)	(518)
Total des autres produits et charges d'exploitation	(431)	(400)

Les autres produits et charges d'exploitation sont en hausse par rapport au 31 décembre 2023 principalement lié à la hausse des autres charges d'exploitation.

32. Autres produits et charges opérationnels

(en millions de Francs CFA)	31 Décembre 2024	31 Décembre 2023
Autres produits opérationnels	-	-
Plus ou moins values sur cessions d'actifs et mises au rebut	(284)	(235)
Autres charges opérationnelles	(284)	(235)
Total des autres produits et charges opérationnels	(284)	(235)

Les autres produits et charges opérationnels correspondent principalement à des mises aux rebus d'actif.

33. Résultat financier

Les différentes composantes du coût de l'endettement financier sont les suivantes :

(en millions de Francs CFA)	31 Décembre 2024	31 Décembre 2023
Coût de l'endettement financier brut	(576)	(454)
Revenus des équivalents de trésorerie	40	329
Produits financiers	40	329
Coût de l'endettement financier net	(536)	(125)
Autres charges financières	(93)	(60)
Résultat financier	(629)	(185)

Le coût de l'endettement financier net s'établit à 536 millions de francs CFA en hausse de 412 millions de francs CFA et concerne principalement :

- Les intérêts des emprunts
- Les intérêts sur dette locative IFRS 16 (65 MFCFA en 2024 contre 71 MFCFA en 2023)
- Les revenus des équivalents de trésorerie

La baisse du résultat financier s'explique principalement par un niveau plus important de l'endettement sur l'exercice et à une baisse des revenus des équivalents de trésorerie comparativement à 2023.

34. Impôts sur les bénéfices

La charge d'impôt s'analyse de la manière suivante :

(en millions de Francs CFA)	31 Décembre 2024	31 Décembre 2023
Produit (charge) d'impôt courant	(2 893)	(4 270)
Impôts différés	702	1 190
Total de la charge d'impôt	(2 190)	(3 080)

Le taux d'impôt effectif se détermine comme suit :

(en millions de Francs CFA)	31 Décembre 2024	31 Décembre 2023
Résultat net de la période	4 062	6 127
Charge d'impôt	(2 190)	(3 080)
Résultat avant impôt et résultat des entités consolidées par mise en équivalence	6 252	9 207
<i>Taux d'impôt théorique</i>	25,00%	25,00%
Charge d'impôt théorique	(1 563)	(2 302)
Provision pour impôt IFRIC 23	(524)	(373)
Autres différences permanentes	(104)	(405)
Charge d'impôt effective	(2 190)	(3 080)
Taux effectif d'impôt	35,04%	33,45%

Les autres différences permanentes concernent principalement des réintégrations pour la part salariale de l'Etat 301 (157 MFCFA) et pour les dons et œuvres sociales (112 MFCFA)

35. Instruments financiers

L'analyse des instruments financiers par catégorie s'établit comme suit :

	31 Décembre 2024		31 Décembre 2023	
	Valeur comptable	Juste valeur	Valeur comptable	Juste valeur
Actifs financiers				
Actifs financiers non courants	11 545	11 545	3 136	3 136
Créances clients	208 658	208 658	190 558	190 558
Autres débiteurs	85 243	85 243	105 134	105 134
Autres actifs courants	109	109	608	608
Trésorerie et équivalents	45 453	45 453	4 097	4 097
Total actifs financiers	351 008	351 008	303 533	303 533
Passifs financiers				
Dettes financières non courantes	1 198	1 198	2 762	2 762
Dettes financières courantes	72 222	72 222	70 597	70 597
Dettes fournisseurs	199 960	199 960	166 654	166 654
Autres créditeurs	88 200	88 200	76 776	76 776
Autres passifs financiers courants	23 618	23 618	27 042	27 042
Total passifs financiers	385 198	385 198	343 830	343 830

31 Décembre 2024	Niveaux	Valeur comptable	Juste valeur par résultat	Juste valeur par autres éléments du résultat global Non recyclable	Juste valeur par autres éléments du résultat global Recyclable	Coût amorti
Actifs financiers						
Actifs financiers non courants		11 545				11 545
Créances clients		208 658				208 658
Autres actifs courants		109				109
Autres débiteurs		85 243				85 243
Trésorerie et équivalents	1	45 453	45 453			
Total actifs financiers		351 008	45 453	-	-	305 555
Passifs financiers						
Dettes financières non courantes		1 198				1 198
Dettes financières courantes		72 222				72 222
Dettes fournisseurs		199 960				199 960
Autres créditeurs		88 200				88 200
Autres passifs financiers courants		23 618				23 618
Total passifs financiers		385 198	-	-	-	385 198
31 Décembre 2023						
31 Décembre 2023	Niveaux	Valeur comptable	Juste valeur par résultat	Juste valeur par autres éléments du résultat global Non recyclable	Juste valeur par autres éléments du résultat global Recyclable	Coût amorti
Actifs financiers						
Actifs financiers non courants		3 136				3 136
Créances clients		190 558				190 558
Autres débiteurs		105 134				105 134
Autres actifs courants		608				608
Trésorerie et équivalents	1	4 097	4 097			
Total actifs financiers		303 533	4 097	-	-	299 436
Passifs financiers						
Dettes financières non courantes		2 762				2 762
Dettes financières courantes		70 597				70 597
Dettes fournisseurs		166 654				166 654
Autres créditeurs		76 776				76 776
Autres passifs financiers courants		27 042				27 042
Total passifs financiers		343 830	-	-	-	343 830

Les tableaux présentés ci-dessus indiquent conformément aux dispositions de l'amendement à IFRS 7 les actifs et passifs de la société qui sont évalués à la juste valeur selon leur mode d'évaluation.

Les niveaux de classification sont définis comme suit :

- Niveau 1 : prix coté sur un marché actif ;
- Niveau 2 : prix coté sur un marché actif pour instrument similaire, ou autre technique d'évaluation basée sur des paramètres observables ;
- Niveau 3 : paramètres non observables.

36. Engagements hors bilan

(en millions de Francs CFA)	31 Décembre 2024	31 Décembre 2023
Garanties de bonne exécution des marchés/contrats	3 188	7 530
Cautions fiscales et douanières	125	125
Engagements donnés liés aux activités opérationnelles	3 313	7 655
Engagements donnés		
Garanties opérationnelles	1 742	1 865
Garanties de financement	36 576	20 657
Engagements reçus	38 318	22 522

o Engagements donnés

Les engagements donnés hors bilan liés aux activités opérationnelles intègrent les garanties données par SODECI au titre des contrats et marché notamment des garanties de bonne fin d'exécution dans le cadre de la conclusion de contrats de concessions. Ces engagements intègrent également les cautions fiscales et douanières.

o Engagements reçus

Ces engagements intègrent les engagements reçus de fournisseurs dans le cadre des activités opérationnelles courantes et d'approvisionnement (négoce).

37. Gestion des risques

Risques de taux

La SODECI ne dispose d'aucun instrument de couverture des risques de taux d'intérêt. Le management contracte uniquement de la dette à taux fixe et se trouve de fait couvert contre l'évolution des taux.

Risques de change

La SODECI exerce entièrement son activité en Côte d'Ivoire. Tout comme les pays de la zone UEMOA, la Côte d'Ivoire utilise « le FCFA » comme monnaie de change.

Par ailleurs, dans le cadre du Secteur, des dépenses d'achats sont effectuées par SODECI pour le compte du Secteur. Toute incidence liée à la fluctuation des cours en US dollars est percutée au Secteur sans incidence pour la SODECI.

Risques de contrepartie

La SODECI a pour principales contreparties des clients privés, qui paient généralement dans un délai de 30 jours, ainsi que l'Etat ivoirien avec les différentes administrations et entreprises publiques.

Sur l'Administration, SODECI détient également des dettes correspondant principalement à des dettes fiscales. Périodiquement, des conventions de compensation des dettes et créances réciproques sont négociées et signées avec l'Etat de Côte d'Ivoire pour garantir le règlement de tout ou partie des créances publiques.

Risques de liquidité

La SODECI dispose d'un niveau de trésorerie suffisant et ne présente pas de risque de liquidité.

38. Parties liées

Les états financiers comprennent les états financiers de SODECI. Les parties liées intègrent les actionnaires de SODECI dont la société ERANOVE, ainsi que les transactions réalisées avec les mandataires sociaux de cette dernière.

38.1. Rémunération des dirigeants

Les rémunérations des dirigeants intègrent les rémunérations des équipes de direction de SODECI. Pour les exercices présentés, les rémunérations versées aux dirigeants ont été les suivantes :

(en millions de Francs CFA)	31 Décembre 2024	31 Décembre 2023
Rémunérations fixes	1 410	1 316
Rémunérations - part variable	273	236
Indemnités	385	413
Autres avantages	585	361
Total	2 654	2 325

Les rémunérations des dirigeants progressent en raison essentiellement de revalorisations effectuées en 2024.

38.2. Autres parties liées

Les sociétés liées à SODECI sont les suivantes :

- Associés : Eranove SA et SIDIP : Eranove SA exerce une activité de négoce avec SODECI ;
- Filiales : SGA2E et GS2E : GS2E exerce en outre une activité de prestation de service auprès de SODECI ;
- Sociétés sœurs : SODECI est également lié aux sociétés consolidées par ERANOVE SA sa société mère : CIE, SDE, Awale Corporation, Smart Energy et Eranove Côte d'Ivoire. CIE exerce une activité de négoce avec SODECI.

Les transactions impliquant les sociétés liées ont eu les impacts suivants sur les comptes de SODECI :

Transactions avec des sociétés liées - 31/12/2024	GS2E	SGA2E	Eranove SA	SIDIP	Eranove Côte d'Ivoire	CIE	SDE	AWALE CORPORATION	SMART ENERGY
Type	Filiale Intégration proportionnelle	Filiale MEE	Associé	Associé	Société sœur	Société sœur	Société sœur	Société sœur	Société sœur
pté de résultat									
Titres	211	17	-	-	-	-	-	-	-
Compte courant actif	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Créances d'exploitation	3 438	7	-	-	-	348	207	-	-
Compte courant passif	-	-	55	-	-	-	-	-	-
Dette d'exploitation	9 859	-	11 008	-	542	1 926	-	363	3
pte de résultat									
Produits ordinaires	1 538	-	-	-	-	237	-	-	-
Achats matières et fournitures	-	-	(6 610)	-	-	-	-	-	-
Charges externes	(7 105)	-	(207)	-	(502)	-	-	(367)	(2)
Autres produits/autres charges	-	6	-	-	-	-	-	-	-
Charges financières	-	-	(3)	-	-	-	-	-	-
Transactions avec des sociétés liées - 31/12/2023	GS2E	SGA2E	Eranove SA	SIDIP	Eranove Côte d'Ivoire	CIE	SDE	AWALE CORPORATION	SMART ENERGY
Type	Filiale Intégration proportionnelle	Filiale MEE	Associé	Associé	Société sœur	Société sœur	Société sœur	Société sœur	Société sœur
pte de résultat									
Titres	211	17	-	-	-	-	-	-	-
Compte courant actif	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Créances d'exploitation	5 083	7	-	8	47	567	207	202	-
Compte courant passif	-	-	50	-	-	-	-	-	-
Dette d'exploitation	8 425	-	12 172	-	-	992	-	-	1
pte de résultat									
Produits ordinaires	1 943	-	-	-	-	209	-	-	-
Achats matières et fournitures	-	-	(10 992)	-	-	-	-	-	-
Charges externes	(6 971)	-	(550)	-	(276)	-	-	(439)	(5)
Autres produits/autres charges	-	6	-	-	-	-	-	-	-
Charges financières	-	-	(5)	-	-	-	-	-	-

39. Evénements postérieurs à la clôture

- Le cours de l'action SODECI évolue comme suit :

N°	Date du dernier cours du mois de clôture	Dernier cours (FCFA)
1	Vendredi 31 Janvier 2025	5 800
2	Vendredi 28 Février 2025	6 010
3	Lundi 31 Mars 2025	6 580
4	Mercredi 30 Avril 2025	6 400

- Aucun autre évènement n'est à déclarer en 2025



Cherchez l'essentiel

 **SODECI** s.a
Notre mission, vous servir

SIEGE SOCIAL
1, Avenue Christiani, Treichville,
Abidjan / 01 BP 1843 Abidjan 01 / Tél.: (225) 27 21 23 30 00
Courriel : sodeci@sodeci.ci